



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
55 Boulevard Diderot CS 22305 75610 PARIS CEDEX 12

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

55 Boulevard Diderot CS 22305 75610 PARIS CEDEX 12

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil de Surveillance de l'établissement Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'établissement Assistance Publique - Hôpitaux de Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard du référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Recettes – application de la Sécurisation Modulée à l'Activité

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Les recettes de l'activité séjours correspondent aux facturations des séjours d'hospitalisation. Elles sont calculées selon le cadre réglementaire de la tarification à l'activité (T2A). En 2023, ces recettes font l'objet d'un mécanisme dit de Sécurisation Modulée à l'Activité (SMA). Ce mécanisme s'inscrit dans le cadre d'une sortie progressive de la garantie de financement mise en place en 2020 dans un contexte de pandémie Covid. Il couvre, en 2023, les recettes MCO (Médecine Chirurgie Obstétrique) et HAD (Hospitalisation à Domicile) et se substitue provisoirement et partiellement au mécanisme usuel de la T2A. Il est déclenché lorsque le niveau d'activité réel (T2A) est inférieur au montant de recettes de référence de l'année antérieure.</p> <p>Dans ce contexte, la fiabilité des recettes comptabilisées dépend de la correcte mesure du niveau d'activité réelle, qui repose sur</p> <ul style="list-style-type: none"> i) la complétude des éléments constitutifs du dossier de séjour d'hospitalisation renseigné par les services, ii) la correcte application des règles spécifiques de codage définies principalement dans le référentiel universel CIM-10, sous la responsabilité du Département d'Information Médicale (DIM), iii) la définition et l'implémentation du Plan d'Assurance Qualité (PAQ), élaboré par le DIM, qui recense les risques et les procédures de contrôle mises en œuvre. <p>Nous avons estimé que le risque portant sur la correcte appréhension dans les comptes du mécanisme de SMA constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin de nous assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des recettes de l'activité séjours, et, en conséquence de la correcte appréhension dans les comptes du mécanisme de SMA, nous avons revu la qualité de l'environnement de contrôle interne dans les différents Groupements Hospitaliers (GH). Nous avons été assistés par un expert externe Médecin de l'Information Médicale (MIM) afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> §apprécier l'adéquation des contrôles prévus par les PAQ et les risques identifiés ; §mesurer la mise en œuvre effective du PAQ dans les différents GH. <p>Réexécuter, pour une sélection de dossiers contrôlés par le DIM de chaque établissement, les contrôles prévus par le PAQ, vérifier la traçabilité des contrôles et comparer les résultats obtenus aux conclusions du DIM de l'établissement.</p>



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la direction et du comptable public et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil de Surveillance.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'AP-HP par votre conseil de surveillance du 18 février 2022.

Au 31 décembre 2023, nous étions dans la 2ème année de notre mission.

Par ailleurs, le cabinet KPMG Audit IS, membre du réseau KPMG, était précédemment commissaire aux comptes de l'entité, de 2016 à 2021.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21 ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général et visés par le Comptable Public.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 28 juin 2024

KPMG SA

A black ink signature of the name 'Xavier FOURNET'.

Xavier FOURNET

Associé

A black ink signature of the name 'Jocelyn SCAMPS'.

Jocelyn SCAMPS

Associé

Etat BI
 N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
 NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
 ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMpte FINANCIER 2023

GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE

BILAN

ACTIF		EXERCICE : 2023		EXERCICE : 2022	
		Brut	Amortissement & dépréciations	Net	Net
	IMMobilisations INCORPORELLES	918 615 760,29	598 093 798,88	320 521 961,41	290 571 994,89
A	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
C	Frais d'études et de recherche et développement	148 781 609,53	120 167 980,13	28 613 629,40	22 518 525,27
T	Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
I	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	665 739 405,83	476 018 691,82	189 720 714,01	191 225 954,43
F	Autres immobilisations incorporelles	3 031 299,67	1 907 126,93	1 124 172,74	1 306 241,06
	Immobilisations incorporelles en cours	101 063 445,26	0,00	101 063 445,26	75 521 274,13
	IMMobilisations CORPORELLES	9 898 866 314,05	6 302 203 183,52	3 596 663 130,53	3 581 287 018,97
I	Terrains	182 010 798,22	9 650 905,78	172 359 892,44	172 438 108,05
M	Constructions	6 663 698 747,31	4 534 228 166,23	2 129 470 581,08	2 194 199 569,49
M	Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 853 422 720,85	1 336 771 501,26	516 651 219,59	514 210 372,56
O	Autres immobilisations corporelles	563 215 629,38	421 552 610,25	141 663 019,13	135 637 018,71
B	Immobilisations corporelles en cours	426 163 698,50	0,00	426 163 698,50	352 879 174,37
I	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
L	Immobilisations affectées ou mises à disposition	210 354 719,79	0,00	210 354 719,79	211 922 775,79
	IMMobilisations FINANCIERES	149 694 768,56	0,00	149 694 768,56	169 176 807,25
I	Participations et créances rattachées à des participations	1 547 034,00	0,00	1 547 034,00	1 547 034,00
S	Autres titres immobilisés	304 729,91	0,00	304 729,91	304 729,91
E	Prêts	23 624 594,92	0,00	23 624 594,92	24 291 079,66
	Autres	124 218 409,73	0,00	124 218 409,73	143 033 963,68
	TOTAL I	10 967 176 842,90	6 900 296 982,40	4 066 879 860,50	4 041 035 821,11

PASSIF		EXERCICE : 2023		EXERCICE : 2022	
C	A	P	I	T	
	APPORTS				1 498 065 141,96
	RESERVES				1 494 678 863,31
C	Excédent affecté à l'investissement				748 724 272,98
A	Réserve de trésorerie				297 509 692,10
P	Réserve de compensation				0,00
I					728 008 652,61
	REPORT A NOUVEAU				
A	Report à nouveau excédentaire				373 990,15
U	Report à nouveau déficitaire				-2 374 851 396,47
X					-2 048 668 224,73
	RESULTAT DE L'EXERCICE				
P	(excédent ou déficit)				-369 636 688,22
R					-284 644 113,29
O	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				360 040 504,78
P					314 773 484,20
R	PROVISIONS REGLEMENTEES				148 677 351,68
E					117 572 002,29
S	DROIT DE L'AFFECTANT				0,00
					0,00
	TOTAL I				308 902 868,96
					619 230 356,49

Etat BI
 N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
 NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
 ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMpte FINANCIER 2023

GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE

BILAN

ACTIF		EXERCICE : 2023		EXERCICE : 2022		PASSIF		EXERCICE : 2023		EXERCICE : 2022	
		Brut	Amortissement & dépréciations	Net	Net			PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES	54 342 353,66	50 852 799,46
A C T I F	STOCKS ET EN COURS	226 645 153,46	10 988 711,00	215 656 442,46	206 635 096,59	D E T T E S F I N A N C I E R E	D E T T E S D ' E X P L O I T A T I O N	569 629 837,43	573 590 809,66	623 972 191,09	624 443 609,12
	Matières premières	476 184,00	0,00	476 184,00	547 144,00			3 108 697 643,91	2 737 197 643,91		
	Autres approvisionnements	212 156 299,72	10 988 711,00	201 167 588,72	193 716 366,27			660 201 895,51	636 262 544,61		
	En cours de production de biens	4 637 349,36	0,00	4 637 349,36	4 547 912,16			75 663 911,84	69 406 183,13		
	Produits	9 369 507,11	0,00	9 369 507,11	7 816 414,58			0,00	0,00		
	Marchandises	5 813,27	0,00	5 813,27	7 259,58						
	Autres stocks	0,00	0,00	0,00	0,00						
	CREANCES D'EXPLOITATION	2 003 403 797,78	293 374 399,87	1 710 029 397,91	1 716 248 782,99			3 844 563 451,26	3 442 866 371,65		
	Hospitalisés et consultants	334 518 508,15	293 374 399,87	41 144 108,28	53 386 815,44			3 108 697 643,91	2 737 197 643,91		
	Caisse pivot	1 090 213 844,28	0,00	1 090 213 844,28	1 089 306 360,82			660 201 895,51	636 262 544,61		
C R C U	Autres tiers-payants	327 311 087,21	0,00	327 311 087,21	340 276 442,54			75 663 911,84	69 406 183,13		
	Créances irrécouvrables admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00		
	Autres	251 360 358,14	0,00	251 360 358,14	233 279 164,19						
C R C U	CREANCES DIVERSES	24 928 936,11	0,00	24 928 936,11	24 595 519,16			1 173 834 459,53	1 076 239 973,64		
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0,00		0,00	0,00						
	DISPONIBILITES	232 573 418,66	0,00	232 573 418,66	259 994 001,98			196 476 942,77	168 190 819,89		
N T	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 558 173,70		1 558 173,70	1 347 342,86			640 322 018,60	566 188 484,68		
	TOTAL II	2 489 109 479,71	304 363 110,87	2 184 746 368,84	2 208 820 743,58			337 035 498,16	341 860 669,07		
C O M P T E S D E R E G U L A R I S A T I O N	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00		0,00	0,00	C O M P T E S D E R E G U L A R I S A T I O N	D E T T E S D I V E R S E S	261 244 124,81	253 432 871,48		
	Primes de remboursement des obligations	0,00		0,00	0,00			9 030 756,34	4 330 972,73		
	Dépenses à classer ou à régulariser	476 744,55		476 744,55	448 460,16			580 191,08	671 056,11		
	Dotations attendues	0,00		0,00	0,00			37 031 835,47	51 434 015,21		
	Ecart de conversion actif	0,00		0,00	0,00			214 601 341,92	196 996 827,43		
T O T A L	TOTAL III	476 744,55	0,00	476 744,55	448 460,16			5 279 642 035,60	4 772 539 216,77		
	TOTAL GENERAL	13 456 763 067,16	7 204 660 093,27	6 252 102 973,89	6 250 305 024,85			6 252 102 973,89	6 250 305 024,85		

Etat CR

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023**RESULTATS****Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) (1)**

	Comptes	Exercice : 2023	Exercice : 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	707	350 537 715,56	336 245 190,31
Production vendue	SC 70 sauf 707 – SD 709	253 268 646,14	246 312 233,06
Production stockée	+ SC 713 ou - SD713	1 642 365,17	-222 686,13
Production immobilisée	72	0,00	0,00
Produits de l'activité	73	8 026 491 474,36	7 661 784 370,39
Subventions d'exploitation et participations	74	376 830 604,02	354 678 795,55
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	781	111 874 002,85	102 573 752,79
Transferts de charges	791	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	75	143 584 849,61	133 788 896,39
TOTAL I		9 264 229 657,71	8 835 160 552,36
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	SD607 –SC 6097	80 292,17	5 250,31
- variation de stock	+ SD 6037 ou – SC 6037	1 446,31	-4 045,52
Achats stockés de matières premières ou fournitures	SD601-SC6091	362 198,05	344 469,14
- variation de stock	+ SD 6031 ou - SC 6031	70 960,00	88 114,05
Achats d'autres approvisionnements	SD602 –SC6092	2 026 901 621,37	1 867 972 710,22
- variation de stock	+ SD 6032 ou - SC 6032	-7 451 387,01	-8 507 355,99
Achats non stockés de matières et fournitures	SD606 – SC6096	356 420 049,43	233 648 564,56
Services extérieurs et autres	SD61- SC 619; SD62-SC629	905 684 079,24	822 655 977,38
Impôts, taxes et versements assimilés		0,00	0,00
- sur rémunérations	SD 631- SC 6319 , SD 633 - SC 6339	493 586 512,36	470 189 390,27
- autres	635, 637	7 035 172,22	5 097 042,24
Charges de personnel		0,00	0,00
- Salaires et traitements	SD641- SC 6419, SD642-SC6429, SD648- SC 6489, -SC 649	3 813 591 516,07	3 683 078 152,59
- charges sociales	SD 645-SC 64519-SC64529, SD 647-SC 64719-SC64729	1 276 918 991,88	1 224 258 334,64
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00
- sur immobilisations : dotations aux amortissements et dépréciations	6811, 6816	450 402 476,15	437 899 204,48
- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	6817	97 538 260,40	90 034 671,42
- pour risques et charges : dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	6812, 6815	22 196 245,48	97 895 973,70
Autres charges de gestion courante	65	158 774 990,54	139 058 308,93
TOTAL II		9 602 113 424,66	9 063 714 762,42
I-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-337 883 766,95	-228 554 210,06

Etat CR

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023**RESULTATS****Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) (1)**

	Comptes	Exercice : 2023	Exercice : 2022
PRODUITS FINANCIERS			
De participations et des autres immobilisations financières	761,762	0,00	680,00
Revenus des VMP, escomptes obtenus et autres produits financiers	764,765,768	12 957 711,56	10 020 937,87
Reprises sur provisions	786	0,00	0,00
Transferts de charges financières	796	0,00	0,00
Gains de change	766	15 525,63	8 248,27
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	767	0,00	0,00
TOTAL III		12 973 237,19	10 029 866,14
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	686	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	661,665,668	88 093 577,90	66 424 590,92
Pertes de change	666	3 934,90	15 500,72
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	667	0,00	0,00
TOTAL IV		88 097 512,80	66 440 091,64
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)		-75 124 275,61	-56 410 225,50
3-RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)		-413 008 042,56	-284 964 435,56

Etat CR

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023**RESULTATS****Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) (1)**

	Comptes	Exercice : 2023	Exercice : 2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
- exercice courant	771,778	43 624 304,96	37 436 321,61
- exercices antérieurs	772, 773	154 397 131,50	164 945 406,15
Sur opérations en capital	775, 777	23 671 235,36	29 928 706,92
Reprises sur provisions et dépréciations			
- reprises sur les provisions réglementées	7874	28 320 889,41	6 587 401,33
- reprises sur les dépréciations exceptionnelles	7876	0,00	0,00
Transfert de charges exceptionnelles	797	0,00	0,00
TOTAL V		250 013 561,23	238 897 836,01
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
- exercice courant	671, 678	40 440 790,82	43 134 509,94
- exercices antérieurs	672, 673	119 004 185,53	140 638 357,19
Sur opérations en capital	675	8 223 892,24	12 289 321,23
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
- dotations aux provisions réglementées	6874	38 973 338,30	42 515 325,38
- dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnels	6871, 6876	0,00	0,00
TOTAL VI		206 642 206,89	238 577 513,74
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		43 371 354,34	320 322,27
5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		9 527 216 456,13	9 084 088 254,51
6-TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)		9 896 853 144,35	9 368 732 367,80
EXCEDENT OU DEFICIT (5 - 6)		-369 636 688,22	-284 644 113,29

(1) Sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat, conformément à la réglementation.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

➤ **Les comptes de l'AP-HP sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements publics de santé**

« *Les établissements publics de santé sont soumis à un régime administratif, budgétaire, financier et comptable particulier, défini par le présent titre [IV du livre 1^{er} de la 6^{ème} partie du code de la santé publique (CSP)] et précisé par voie réglementaire* » (article L.6141-7 du CSP). « *Les établissements publics de santé sont soumis au régime budgétaire, financier et comptable défini par les dispositions du titre Ier du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, sous réserve des dispositions de la présente section* » (article R.6145-1 du CSP).

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- ✓ le principe de continuité d'activité,
- ✓ le principe de régularité et de sincérité,
- ✓ le principe de prudence,
- ✓ le principe de permanence des méthodes,
- ✓ le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- ✓ le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21.

- ✓ L'arrêté relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé est modifié annuellement (dernière mise à jour par l'arrêté du 18 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 21 des établissements publics de santé), et définit les tomes I, II et III (tenue des comptabilités) de l'instruction M21.
- ✓ Le tome III, applicable depuis l'exercice 2014, fait également référence au guide de fiabilisation des comptes des établissements publics de santé diffusé par la circulaire interministérielle N°DGOS/DGFIP/PF/PF1/CL1B/2011/391 du 10 octobre 2011 relative au lancement du projet de fiabilisation des comptes de l'ensemble des établissements publics de santé, complété des fiches comptables. Ces fiches présentent à la fois les évolutions comptables reprises dans l'instruction M21 (tomes I, II et III), et des dispositions transitoires destinées à permettre la fiabilisation des comptes.

➤ **Les comptes de l'AP-HP font l'objet, depuis l'exercice 2016, d'un audit annuel par des commissaires aux comptes pour les certifier**

« *Les comptes des établissements publics de santé définis par décret sont certifiés. Les modalités de certification, par un commissaire aux comptes ou par la Cour des comptes, sont fixées par voie réglementaire* » (article L.6145-16 du CSP). En vertu du décret n°2013-1239 du 23 décembre 2013 définissant les établissements publics de santé soumis à la certification des comptes et de l'arrêté du 21 octobre 2015 fixant la liste des établissements publics de santé soumis à la certification des comptes à compter de l'exercice 2016 (NOR AFSH1525173A), les comptes de l'AP-HP sont soumis à certification à compter de ceux de l'exercice 2016.

L'article 53 du décret précité du 7 novembre 2012 définit la comptabilité publique comme un système d'organisation de l'information financière permettant notamment de : « *2º... présenter des états financiers reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat à la date de clôture de l'exercice* ». Selon l'article L.6143-1 du code de la santé publique (CSP), le conseil de surveillance délibère notamment sur le compte financier et l'affectation du résultat. C'est cette étape qui correspond à l'approbation des comptes de l'exercice N-1 (cf. articles R.6145-44 et R.6145-61-5 du CSP).

L'article R.6145-46 du CSP précise que, « *lorsque les comptes sont certifiés en application de l'article L.6145-16, le conseil de surveillance a préalablement communication du rapport du certificateur* ». L'approbation des comptes donne ainsi lieu, à une délibération du conseil de surveillance à laquelle sera joint le rapport du certificateur et qui sera transmise au directeur de l'ARS et à la Cour des comptes (articles R.6145-61-5 et R.6145-61-6 du CSP).

➤ **Le système d'information unifié, qui est utilisé pour la tenue des comptes de l'AP-HP, a des conséquences comptables**

Le « *nouveau système d'information, fondé sur un partenariat innovant avec la [direction spécialisée des finances publiques pour l'AP-HP] sur la base d'un partage des données comptables, permet d'améliorer la fiabilité des comptes et le suivi budgétaire des groupes hospitaliers. Sa mise en œuvre a conduit à une adaptation forte des pratiques de gestion. Un grand nombre de circuits et de procédures ont été revus, ce qui a permis d'améliorer le contrôle interne. La spécificité de cette application a induit des dérogations à la réglementation comptable des établissements publics de santé* » (rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur les exercices 2008 et suivants de l'AP-HP). Ces dérogations sont encadrées par l'arrêté du 26 octobre 2011 relatif aux procédures administratives, budgétaires et financières de l'AP-HP (NOR BCRE1126710A).

La spécificité informatique de l'AP-HP est que les services de son ordonnateur et de son comptable public se partagent un même système d'information (appelé NSI Gestion et reposant sur le progiciel de gestion intégrée SAP) assurant la tenue de la comptabilité générale et de la comptabilité budgétaire, ainsi que l'élaboration du présent compte financier. En effet, dans les autres établissements publics de santé, ces deux catégories d'acteurs de la fonction comptable utilisent chacune un système d'information distinct échangeant des fichiers entre eux. Cette unicité du système d'information comptable est un atout certain pour la fiabilité des comptes (traçabilité des opérations comptables, piste d'audit, ...) se renforçant avec le projet de dématérialisation des pièces justificatives et du compte financier.

Certains principes et méthodes comptables sont détaillés ci-dessous, conformément aux règles nationales de présentation des informations par l'annexe ; il s'agit notamment des points suivants : choix pour l'institution entre plusieurs méthodes, modifications méthodologiques intervenues par rapport à l'exercice précédent, principe ou méthode spécifique à l'AP-HP.

➤ **Les principales méthodes comptables mises en œuvre au sein de l'AP-HP sont les suivantes**

- **Mode d'évaluation des immobilisations et amortissements**
 - ✓ **Règles d'imputation et catégories d'immobilisation**

L'AP-HP a déterminé des catégories d'immobilisation qui permettent un découpage plus fin des différentes natures d'immobilisation (travaux, agencement, équipement, matériel, outillage,

mobilier, etc.) en cohérence avec la nomenclature comptable fixée par le référentiel M21. Ce découpage fin a été mis en place depuis 2011, date de passage du système d'information sous le progiciel SAP.

Par exemple, les dépenses du lot « Ascenseurs » sont enregistrées dans un compte distinct « 21351500 - IGAAC Monte-charges, ascenseurs ». L'existence de ce compte permet, dans ce cas précis, d'aboutir à un résultat similaire à une approche préconisée par composants, car la durée d'amortissement de cet élément est différenciée.

Dans le cas où il n'existe, au contraire, pas d'adéquation parfaite entre la nature de dépense et la catégorie d'immobilisation spécifique dans l'outil SAP, les dépenses sont imputées sur une catégorie « 21351801 - Autres IGAAC ». Ceci sera le cas par exemple pour les dépenses du lot « menuiserie ».

Pour les travaux simples qui sont bien considérés comme étant de l'immobilisation mais pour lesquels la durée d'amortissement de 15 ans peut être considérée comme trop longue, il est préconisé d'imputer ces dépenses sur la catégorie « 21351805 - Petits travaux et agencements » à 5 ans.

✓ Mode d'évaluation des immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique.

La règle générale est la suivante : les choix d'imputation entre comptes de classe 2 (investissement) et de classe 6 (exploitation) respectent les principes généraux applicables aux établissements publics de santé. En cas d'ambiguïté, plusieurs critères sont pris en compte pour déterminer l'imputation adéquate (durée de vie de l'acquisition supérieure à 1 an, accroissement ou non de la valeur de l'immobilier, droit de propriété, etc.).

✓ Entrée dans le patrimoine des immobilisations :

Les éléments de l'actif immobilisé, à leur entrée dans le patrimoine, sont valorisés ainsi :

- les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ;
- les immobilisations acquises à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale.

Les immobilisations sont comptabilisées pour la valeur HT majorée de la TVA non récupérable.

✓ Comptabilisation des amortissements : une fiabilité accrue par le partage du même système d'information par les acteurs de la fonction comptable

✓ Maintien des durées d'amortissements mises en œuvre depuis 2011

La méthodologie utilisée durant l'exercice 2022 s'inscrit dans la continuité des décisions de gestion mises en œuvre depuis l'exercice 2011 lors de la généralisation de l'outil NSI Gestion (pas de changement de méthode), dans un objectif de « normalisation » des durées d'amortissement au sein de l'AP-HP.

✓ Maintien d'un calcul des amortissements au prorata temporis

La méthode d'amortissement utilisée est l'amortissement linéaire *prorata temporis* à compter de la date de mise en service (service fait) ou de la date d'acquisition de l'immobilisation.

✓ Opérations de mises en service d'immobilisations (comptes 23-21)

Selon les principes comptables, une fois l'immobilisation achevée, les dépenses constatées provisoirement au compte 23 (immobilisations en cours ou IEC) sont virées au compte 21 (immobilisation corporelle) par une opération d'ordre non budgétaire. Depuis plusieurs années, l'AP-HP s'attache à fiabiliser l'actif par une mise en service la plus proche possible de la date de mise en service physique.

✓ Comptabilisation des écarts d'inventaire des immobilisations

Les groupes hospitaliers universitaires, les pôles d'intérêt commun et le siège, réalisent des inventaires pour un certain nombre de catégories d'immobilisations prioritaires (stratégie d'inventaire définie par le niveau central). Ces inventaires donnent lieu à des sorties d'actifs lorsque les immobilisations n'ont pu être identifiées physiquement alors que présentes dans les comptes.

Par ailleurs des règles automatiques sont appliquées annuellement pour sortir de l'actif les immobilisations qui ne peuvent être inventorierées compte tenu du volume trop important ou de la valeur non significative :

- Biens d'une valeur de moins de 500€ et complètement amortis
- Matériel de bureau dont la durée de vie est 3 fois dépassée (soit $3*5$ ans = 15 ans)
- IGAAC de valeur brute individuelle de moins de 25K€, dont la durée de vie est 3 fois dépassée
- Ecrans et scans dont la durée de vie est deux fois dépassée
- Petits travaux et agencements dont la durée de vie est 3 fois dépassée.

● Charges à payer

Concernant les dépenses qui relèvent d'un engagement juridique préalable, l'AP-HP applique un mécanisme comptable dérogatoire pour mouvementer le compte 408 « Fournisseurs - factures non parvenues » :

- ✓ Le référentiel budgétaire et comptable M21 prévoit que ce compte ne doit être utilisé qu'en clôture et en ouverture d'exercice ;
- ✓ A l'AP-HP, ce compte est crédité en cours d'exercice, lors de la certification du service fait avant mise en paiement des dépenses, puis débité lors du traitement de la facture (contrôle et paiement de celle-ci) : les charges à payer correspondent au solde du compte 408 en fin d'exercice.

Ainsi, le compte 408 correspond, à l'AP-HP, aux commandes avec service fait (partiel ou total) mais sans demande de mise en paiement et s'élève au 31 décembre 2023 à un montant créditeur de 446.2M€ contre 366.0M€ fin 2022.

Une nouvelle opération d'apurement de ce compte, par constatation de recettes exceptionnelles sur l'exercice, a été réalisée en 2023 pour un montant de 14.2M€. L'apurement se justifie par l'ancienneté des dossiers accumulés, qui n'ont plus lieu d'être.

Charges à payer de personnel (« Reste A Mandater, ou « RAM » de personnel »)

Reconduction de la méthode pour le reste du périmètre des charges à payer de personnel (rattachement à l'exercice)

Le périmètre de rattachement des charges de personnel intègre les allocations retour à l'emploi (ARE), diverses primes à verser au personnel non médical (primes de dimanches, de travaux insalubres, pour heures de nuit, informatiques), ainsi que l'abondement du PERP (plan épargne retraite) pour le personnel médical.

● Charges constatées d'avance

« Parallèlement au rattachement des charges et des produits [...], sont exclus du résultat annuel, les charges et les produits constatés d'avance qui ont donné lieu à émission d'un mandat de paiement ou d'un titre de recettes mais qui se rapportent partiellement ou totalement à l'exercice suivant » (chapitre 4 du titre 2 du tome II du référentiel M21). A la clôture de l'exercice, ces charges constatées d'avance donnent lieu à émission d'un mandat d'annulation ou de réduction.

Comme les années précédentes, l'AP-HP a émis en 2023 des bons de commande pour la fourniture de licences d'utilisation de progiciels bureautiques et de réseaux (prestations relevant annuellement du compte 61526100 « Maintenance BCNM Informatique » et/ou 65100000 « Redevance concession Brevet, licence, marq, procd, droit »). Ces charges correspondent à des prestations annuelles de juin N à mai N+1 réceptionnées par l'AP-HP sur le second semestre N, ont été comptabilisées en charges constatées d'avance pour 1,6 M€.

- **Méthode d'évaluation des provisions pour risques et charges et dépréciation des comptes de tiers**

En vertu du principe comptable de prudence, l'hôpital doit comptabiliser toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable ou encore d'étailler une charge.

Dès lors que la survenance d'un risque (litige par exemple) ou d'une charge apparaît comme probable, l'hôpital provisionne sur l'exercice en cours, c'est-à-dire qu'il enregistre, en compte de résultat, une dotation (charge non décaissée) d'un montant égal au risque (évalué) ou à la charge estimée. Elle crédite simultanément un compte de bilan (passif) pour le même montant. Puis, lorsque le risque ou la charge se réalise (sur un exercice ultérieur), l'hôpital constate la charge réelle et effective (dépense réelle) dans son résultat comptable et budgétaire. En parallèle, elle effectue la « reprise » de la provision constatée antérieurement en enregistrant, à hauteur du montant de la provision, en compte de résultat, un produit (non encaissé) et en débitant le compte de bilan mouvementé initialement. La charge comptabilisée au cours de l'exercice de réalisation du risque ou de la charge est ainsi « neutralisée » à hauteur du montant provisionné à l'origine (par l'écriture de reprise en produit du compte de résultat).

1. Provision pour compte épargne-temps (CET)

Conformément à l'avis du CNoCP n°2018-05 du 5 avril 2018, cette provision doit désormais être faite à partir de l'exercice 2019 au « réel » et non plus en fonction d'un montant forfaitaire réglementaire, majoré des cotisations patronales.

La provision correspond au nombre de jours constatés dans le compte épargne-temps et valorisés au coût moyen journalier par catégorie d'agents, majoré des cotisations patronales en vigueur. Les jours donnant lieu prévisionnellement à indemnisation (monétisation des jours CET) sont préalablement retranchés des jours CET ; ces jours sont enregistrés en charges à payer, selon les consignes de la fiche DGOS / DGFIP n°18 sur les passifs sociaux dans les EPS.

Les revalorisations salariales survenues en cours d'année ont été répercutées intégralement sur la valorisation des jours CET, à la dernière valeur connue (décembre 2023), conformément aux recommandations comptables émises par le Ministère de la Santé dans le cadre des opérations de clôture des exercices précédents.

La provision CET de 2023 s'élève à 531.7M€, en hausse de 11.3M€ par rapport à la provision 2022.

2. Provision pour créances irrécouvrables

La méthode retenue pour l'exercice 2023, identique depuis l'exercice 2016, est une méthode statistique basée sur un historique des taux de recouvrement par typologie de tiers.

Les taux appliqués pour l'exercice 2023 pour les différents millésimes d'émission des créances sont ainsi les suivants :

Année créances	Taux de dépréciation sur particuliers	CPAM	Taux des organismes
N-6	100%	100%	100%
N-5	100%	100%	100%
N-4	100%	100%	75%
N-3	100%	100%	45%
N-2	75%	100%	25%
N-1	50%	50%	15%
N	0%	0%	0%

Une provision exceptionnelle a été constatée en 2023 pour couvrir les risques suivants :

- Réforme TNJP (tarifs Nationaux Journaliers de Prestations) : la mise en place de la réforme en 2022 avait entraîné un arrêt de la chaîne de facturation pendant plusieurs semaines à compter du 1^{er} mars, dans l'attente de la notification des tarifs nationaux. Le risque de baisse de recouvrement sur les créances émises à l'encontre des particuliers avait été provisionné à hauteur de 5% des créances de l'exercice en cours. Ce risque s'est avéré. La provision 2022 a donc été maintenue (8M€). La chaîne de facturation ayant à nouveau été arrêtée pendant plusieurs semaines en 2023, une nouvelle sur provision de 5% a été constatée pour 2023 (6M€).
- USLD : des travaux d'apurement des créances ont été entamés avec les Conseils Départementaux, et les procédures de suivi des dossiers des résidents ont été revues dans le cadre de travaux d'optimisation des processus réalisés en 2023. Ces travaux ont conduit à considérer que certaines anciennes créances étaient devenues irrécouvrables alors que non totalement dépréciées dans les comptes. Une sur provision de 1.5M€ a donc été constatée sur le CRPB.

A l'inverse, la provision exceptionnelle constatée en 2022 à hauteur de 2.7M€ pour couvrir le risque de forclusion des créances CPAM dans le cadre du déploiement de FIDES-ACE en 2022, a été reprise, le risque ne s'étant pas avéré et les taux de recouvrement auprès de l'assurance maladie étant en hausse.

3. Provision pour contrôle par l'assurance maladie (indus T2A et sanctions) des coûts qui lui sont facturés par l'AP-HP

La provision est calculée :

- Pour les contrôles antérieurs à l'exercice : sur la base des indus et sanctions notifiés
- Pour les contrôles réalisés au cours de l'exercice et non encore notifiés : les indus et sanctions sont estimés sur la base de la moyenne des indus et sanctions notifiés et payés sur les 3 derniers exercices connus.

Compte tenu de la garantie de financement sur 2020, 2021 et 2022, et l'absence de contrôle sur ces 3 années, il n'y a pas d'indus T2A provisionnés pour ces trois exercices. Seul le risque d'indus sur l'HAD a été provisionné.

Compte tenu de la fin de la garantie de financement et du risque confirmé de remise en place des contrôles par l'Assurance Maladie à compter de 2023, une nouvelle provision a été constituée à hauteur de 4.2M€, calculée sur la base des indus et sanctions notifiés et payés sur les 3 derniers exercices connus.

Sont également provisionnés d'autres risques liés aux indus, au-delà des seuls contrôles relatifs aux indus et sanctions des contrôles de la tarification à l'activité « T2A » (médicaments, transports, hospitalisation à domicile).

4. Provision pour propre assureur

L'AP-HP est son propre assureur en matière de responsabilité médicale. Elle bénéficie à ce titre d'une dérogation à l'obligation d'assurance, accordée par arrêté du ministre chargé de la santé (arrêté du 3 janvier 2003) en application de l'article L. 1142-2 du Code de la Santé Publique (cf. fiche n°2 DGOS / DGFiP relative à la comptabilisation de provisions réglementées pour propre assureur au compte 1441 " Provisions réglementées pour propre assureur - responsabilité civile ").

Seules les affaires connues au 31 décembre N (nouvelles ou le cas échéant réactualisées), sont provisionnées. Elles le sont dès le stade de la transaction amiable. La provision est constituée du montant global de la charge estimée pour le futur. La provision est, le cas échéant, reprise en clôture de l'année N+1, en fonction des paiements effectués durant l'exercice suivant sur les affaires provisionnées et en fonction des provisions pour affaires devenues sans objet.

La provision 2023 a fait l'objet d'une réévaluation importante, compte tenu de la réalisation sur l'exercice, par la Direction des Affaires Juridiques, d'un travail d'inventaire des affaires anciennes qui a permis de valoriser les risques de manière plus exhaustive. Elle s'établit en 2023 à 62.8M€, contre 39.4M€ en 2022 soit une hausse de 23.4M€ dont 20.4M€ sous forme de correction d'erreur, car concernant des affaires anciennes qui auraient dû être provisionnées sur les exercices précédents et pour lesquelles aucun élément nouveau n'est survenu en 2023.

5. Provision pour le renouvellement des immobilisations

Cette provision réglementée est fondée sur le principe de financements destinés à couvrir des surcoûts d'exploitation générés par la réalisation de nouveaux investissements. Dans le cas de l'AP-HP, sont concernés des surcoûts d'amortissements et des frais financiers pour certaines immobilisations cibles (principalement travaux et système d'information).

La méthode reste inchangée. Le calcul de la reprise de cette provision se fait conformément à la convention de financement Hôpital 2012 qui prévoit une couverture de 50%, des dotations aux amortissements majorés des frais financiers.

6. Provision pour risques et charges liés au projet HN2 et à la mise en vacances des sites de Beaujon et Bichat

Le transfert d'activité des sites Bichat et Beaujon sur le nouvel hôpital Nord entraînera une sortie de l'actif des immobilisations des sites concernés (à minima pour les bâtiments et IGAAC) et donc une charge certaine à hauteur de la valeur nette comptable de ces actifs. La cession de ces sites est prévue, avec le lancement d'une consultation quelques années avant le transfert de l'activité. Toutefois, la destination et donc l'utilité, en 2029, de ces sites étant incertaine, une provision pour risques et charges avait –pour rappel – été comptabilisée au titre de 2022 pour un montant de 37,4M€. En 2023 la provision a augmenté de 1.6M€, sous l'effet de l'intégration des VNC des immobilisations acquises en 2023, et du rallongement d'un an de l'échéance compte tenu du contentieux survenu en 2023.

7. Passifs sociaux

Au-delà de la provision pour compte-épargne temps (voir supra), les provisions pour passifs sociaux concernent :

- *Le risque pour indemnisation chômage - allocations retour à l'emploi*

Dans le cadre de l'auto-assurance, l'AP-HP assure elle-même le risque de chômage de ses agents. Elle prend à sa charge l'indemnisation au titre du chômage de ses anciens agents via le versement d'une allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ; dans ce cadre, une provision doit être constituée au 31 décembre de l'exercice, dès lors que l'institution a connaissance à cette date de la perte involontaire d'emploi pour les agents concernés. En effet, compte tenu des modalités de fonctionnement de l'ARE, la charge ne peut être évaluée au 31 décembre de l'exercice de façon précise et certaine, dans la mesure notamment où le droit de l'agent peut évoluer.

Une convention a été signée courant 2019 avec Pôle Emploi qui assure désormais la gestion des allocataires et le versement des ARE. La provision est donc calculée sur la base des informations transmises par celui-ci.

- *Le risque pour validation de services CNRACL*

Dans le cadre de la prise en charge, par l'employeur, du montant des charges patronales en cas de demande de validation des services CNRACL (validation de droits à la retraite pour la période relevant des études et/ou la période relevant des années de contrat) par un de ses agents, l'AP-HP est confrontée à un risque financier et doit constituer une provision au 31 décembre de l'exercice, dès connaissance de ce risque (cf. fiche n° 18 DGFiP-DGOS de mars 2016 actualisée en février 2017 sur les passifs sociaux dans les EPS). En effet, compte tenu des modalités de validation des services CNRACL, la charge ne peut être évaluée au 31 décembre de l'exercice de façon précise et certaine, dans la mesure où la validation par l'agent et le montant validé (selon devis de la CNRACL) ne sont pas connus de manière précise.

- **Produits à recevoir (PAR)**

- **Rattachement des recettes provenant de l'assurance maladie :**

Chaque année sont rattachées en recettes Assurance Maladie :

- Les séjours pour lesquels les droits des patients sont toujours en attente de confirmation et qui sont donc sous valorisés dans e-PMSI (séjours en attente de droits non valorisés, et séjours en attente de taux de prise en charge valorisés à 80%). Les recettes relatives aux séjours en attente de décision sur les droits des patients ou en attente de taux sont estimées sur la base du taux moyen de prise en charge par l'Assurance Maladie observé sur l'exercice précédent.
- Les actes et consultations externes en attente de facturation (nombre de venues non facturées X valeur moyenne d'une venue X taux de prise en charge moyen par l'Assurance maladie).
- Les séjours « à cheval » c'est-à-dire commencés sur l'exercice N et terminés sur l'exercice N+1, donc non valorisés sur N dans e-PMSI. Les séjours ayant donné lieu à une sortie en janvier et février N+1 ont été valorisés au réel, au prorata du nombre de journées dans les différentes unités. L'évaluation des séjours à cheval MCO sortis après le mois de février N+1 est calculée sur la base d'une moyenne des réalisations constatées sur les trois derniers exercices.

En 2023, les montants attendus dans la dernière circulaire budgétaire (C4) ont fait l'objet d'un rattachement sous forme de produits à recevoir pour 73M€ (comprenant une estimation de l'amortisseur électricité), faute de notification dans les délais permettant l'émission du titre avant la clôture. Le montant a été validé suite à des échanges avec l'ARS.

- **Rattachement des recettes facturables aux patients et organismes complémentaires :**

Les recettes facturables aux patients et organismes complémentaires ont été rattachées sur la base de la méthode suivante :

- Nombre de dossiers de l'exercice 2023 non facturés au 31/12 multiplié par la valeur moyenne par dossier facturé constatée sur l'exercice 2023. Les paramètres de cette estimation ont été ajustés pour tenir compte de la surévaluation l'an dernier des « venues sans acte » devant donner lieu à codage et facturation. En effet certaines venues externes sans actes le sont à juste titre, car s'insérant dans une séquence de soins dont toutes les venues ne sont pas facturables. Sur la base d'une étude a posteriori, il a été retenu que 50% des venues externes sans actes en clôture d'exercice ne sont pas facturables.

- Par ailleurs cette année un retard de facturation spécifique de certains actes techniques d'imagerie et de laboratoire, lié à un problème technique sur le SI concerné, et au déploiement d'une nouvelle version de GLIMS, a été estimé et rattaché pour 1.3 M€.

- **Rattachement des autres recettes :**

Pour la rétrocession, les éléments en attente de facturation dans les systèmes de facturation, et constatés en facturation à la date de notification au titre de l'année précédente, sont validés ou complétés par chaque groupe hospitalier. Les autres recettes en attente sont également évaluées précisément par chaque Groupe Hospitalier et direction concernée.

Les « restes à mettre en recouvrement » (RAMR) ou « Produits à recevoir » (PAR), ont augmenté en 2023 (379 M€) par rapport à 2022 (251 M€) essentiellement du fait du rattachement de la dernière circulaire budgétaire cette année, mais aussi, compte tenu de l'arrêt de la garantie de financement, de la remise en place des rattachements liés aux séjours en attente de taux et de droits.

- **Produits constatés d'avance (PCA)**

L'AP-HP a, comme chaque année, comptabilisé des produits constatés d'avance :

« Parallèlement au rattachement des charges et des produits [...], sont exclus du résultat annuel, les charges et les produits constatés d'avance qui ont donné lieu à émission d'un mandat de paiement ou d'un titre de recettes mais qui se rapportent partiellement ou totalement à l'exercice suivant » (chapitre 4 du titre 2 du tome II du référentiel M21). Il s'agit de financements reçus en totalité sur l'exercice courant (N) pour lesquels le produit enregistré en conséquence ne peut être imputable à ce seul exercice.

Le solde des PCA au 31 décembre 2023 est de 214.6 M€ :

- 62.2 M€ de PCA constitués au titre des financements recherche (ex-RAF) ;
- 128.5 M€ sur le schéma " classique " des PCA.
- 23.9M€ au titre de l'opération RESCUE : l'APHP a été retenue pour constituer les stocks européens NRBC. Pour ce faire, une subvention de 51M€ a été reçue en 2023, dont 0.4M€ pour des investissements, et les achats stockés ne s'élèvent en 2023 qu'à hauteur de 26.9M€. Le reliquat de crédits est donc constaté en PCA.

- **Gestion des excédents de versement**

Lorsqu'il est constaté un paiement ou une annulation de titre supérieur(e) au montant restant dû d'un titre de recette, la réglementation prévoit de solder le titre pour le montant émis et de constater la différence en excédent de versement. Ce dernier peut être ré-imputé par le biais des comptes 47141100 (pour les particuliers) et 47141200 (pour les organismes), ou faire l'objet d'un remboursement direct au débiteur par le compte 46600000.

L'outil NSI Gestion ne permet pas, en toutes circonstances, le rapprochement automatique du paiement reçu avec le titre de recette correspondant et donc la génération de l'excédent de versement comptabilisé conformément à la réglementation en vigueur. Ainsi, il opère la création automatique de multiples soldes créditeurs alors que les restes à recouvrer sont normalement débiteurs.

- **Financements des projets de recherche**

En clôture d'exercice, conformément à la fiche 17 de la M21, des écritures d'avances reçues (le montant total du compte s'élevant à 158.4 M€ au 31/12/23 contre 135.5M€ au 31/12/22) ou de produits constatés d'avance (50.9 M€), selon l'avancement du projet, ont été comptabilisées pour tous les nouveaux projets (ou fonds retraités) ne relevant pas des subventions de recherche.

Par ailleurs une nouvelle opération d'apurement des fonds clos ou sans date de fin sans mouvement depuis 2 ans, a permis de constater une recette exceptionnelle de 6.2M€ sur l'exercice.

- **Méthode utilisée pour l'évaluation des stocks**

- ✓ Règles de valorisation des stocks

Les règles de valorisation et comptabilisation définies dans SAP pour un article donné sont communes pour tous les sites de l'AP-HP. Ainsi, lorsqu'un article est valorisé (suivi en comptabilité des stocks), celui-ci l'est de la même façon pour toutes les entités de l'AP-HP. De même, pour un article donné, les comptes utilisés sont identiques pour tous les établissements.

Ainsi, dans le cas des articles interchangeables (majorité des cas), la méthode de valorisation des stocks retenue pour un article est le prix moyen pondéré (PMP) selon la méthode du calcul à chaque entrée. Un PMP unique est calculé par article au niveau de l'AP-HP dans son ensemble : ce PMP prend donc en compte les prix unitaires constatés dans tous les établissements (lesquels peuvent potentiellement être différents).

Dès lors, il n'y a pas de problématique d'imputation d'écart sur PMP en cas de transfert d'une même référence entre sites de l'AP-HP.

Les stocks dans les services et les laboratoires ont été évalués respectivement à 17 M€ et 29 M€ à partir d'une méthode basée sur une estimation de la consommation journalière des articles concernés et de leurs fréquences d'approvisionnement. Les montants ainsi reconstitués n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation à l'actif.

Projet Rescue : l'AP-HP a été retenue pour constituer les stocks NRBC européens. Une subvention a été reçue à ce titre, et les dépenses engagées ont été stockées ; le solde de la subvention a été comptabilisé en produit constaté d'avance pour un montant de 23,9 M€.

- **Corrections d'erreurs et ajustements**

Les corrections d'erreurs et ajustements comptabilisés par le haut de bilan qui ont été individuellement détaillés ci-dessus sont présentés avec leur chiffrage dans l'état PF3.

Elle concerne en 2023 la prise en compte de contentieux qui n'entrent pas dans la définition des provisions en raison d'un fait générateur éloigné de l'exercice de référence.

Etat PF2**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2023****FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

L'état PF2 "Faits caractéristiques de l'exercice" présente les seuls faits marquants de l'exercice ayant un impact significatif sur les comptes. Des explications doivent être fournies sur les conséquences de ces faits marquants sur les comptes. Les impacts chiffrés sont présentés dans l'état PF3 infra.

En cas d'absence de faits marquants dans l'exercice, l'établissement doit le signaler.

Cet état précise les faits caractéristiques de l'exercice, au-delà des principes et méthodes comptables qui sont, eux, présentés dans l'état PF1 supra.

➤ Poursuite des travaux de fiabilisation des comptes

Les deux réserves résiduelles présentes au 31/12/2020 ont été levées en 2021 et 2022.

- Celle portant sur l'exhaustivité des recettes (séjours et externes) a été levée du fait de l'application de la garantie de financement (GF) qui a couvert l'ensemble de l'exercice 2022. La fin de la Garantie de financement en 2023 avec l'introduction de la sécurisation modulée à l'activité (SMA) implique la maîtrise de l'intégrité des données, de la qualité du codage et enfin de son exhaustivité à travers le cheminement des applicatifs vers la facturation, chantiers qui n'étaient pas conclusifs en 2021 et 2022.
- La réserve sur la valorisation d'un montant de 139 M€ inscrit à l'actif (lié à des baux emphytétiques) a également été levée grâce à la valorisation par un prestataire de 31 baux emphytétiques dans le cadre des deux premières tranches et dont 11 étaient revenus en pleine propriété. Ces dossiers ont pu être valorisés à hauteur de 77 M€ au 31/12/2021 et il ne subsistait donc plus que 62 M€ sur le montant total initial de 139 M€. Il restait à valoriser environ 72 dossiers en début d'exercice dont 69 ont finalement pu être valorisés au titre de 2023. Ainsi le prestataire a valorisé 31 dossiers de baux emphytétiques dans le cadre d'une troisième tranche ainsi que 37 dossiers dans le cadre d'une quatrième tranche. De plus un dossier particulier a également pu être valorisé en dehors de ces tranches. Ces valorisations 2023 ont fortement participé à la réduction de l'écart initial de 139 M€ pour atterrir à un montant à hauteur de 9,68 M€. Ce reliquat servira à la valorisation des trois dossiers BE encore restants.
- La méthode retenue pour valoriser les adresses a été adaptée du fait de l'apparition d'écart trop important relevés à partir des tranches 3 et 4. Le choix a été de s'orienter conformément à une préconisation de la DGFiP (lettre du 7 janvier 2021) sur la valeur de marché des loyers pendant la durée du bail et d'abandonner la valorisation selon la valeur vénale en fin de bail estimée au moment de la signature du bail.

Principaux axes de travail sur 2023 :

- L'approfondissement du contrôle interne s'est poursuivi en 2023, avec une nouvelle période d'auto-évaluation en mai 2023 sur l'ensemble des Groupes Hospitaliers Universitaires,

Etat PF2

Pôles d'Intérêts Communs, et Directions fonctionnelles de l'AP-HP. Les résultats de cette auto-évaluation ont été transmis aux GHU et présentés aux référents certification des comptes des GHU et directions centrales.

- La mise en place d'un plan d'action concernant les contrôles généraux informatiques des principaux outils de recueil de l'activité (Gilda, Orbis, SAG, Aria, SIMPA, GAM, PHEDRA DxCare) : revues annuelles des habilitations, gestion des changements et contrôle des interfaces. Ce plan d'action est coordonné par la Direction des Services Numériques, qui poursuit par ailleurs la revue des habilitations couches basses sur les bases de données et serveur. Un contrôle compensatoire a été mis en place sur les données 2023 pour les applications ARIA, Dx CARE, ORBIS, Qdoc et le SAG. Il s'agit, tant que le contrôle des interfaces n'est pas abouti de comparer pour les principaux applicatifs le bon appariement des actes et séjours en facturation et documentant les éventuels écarts avec des actions de remédiation le cas échéant.
- Les actions de fiabilisation des comptes d'immobilisations ont été poursuivies en 2023, à titre d'illustration :
 - Poursuite des inventaires des immobilisations sur site, démarrés en 2016, et tenant compte des nouvelles durées par catégorie, afin de maintenir la population non inventoriée à un montant non significatif ;
 - Mise en place depuis 2022, d'un nouvel outil d'inventaire via SAP permettant aux référents d'être autonomes dans la réalisation de leurs inventaires et de disposer instantanément des taux d'inventaire ainsi actualisés ; les travaux d'inventaires effectués au titre de l'exercice 2023 sont dorénavant matérialisés dans ce nouvel outil.
 - Apurement dans le cadre des règles de gestion des fiches immobilisations anciennes et complètement amorties pour une valeur totale brute de 26 M€.

Etat PF3

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023

CIRCONSTANCES QUI EMPECHENT DE COMPARER D'UN EXERCICE SUR L'AUTRE CERTAINS POSTES

Rappel : Les méthodes comptables relatives à ces écritures sont précisées dans l'état PF1 supra.

Etat BI1**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2023****TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

RUBRIQUES	<i>comptes</i>	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (1)	Augmentations (2)	Diminutions (3)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (4=1+2-3)
		solde débiteur			solde débiteur
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	201	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de recherche et de développement	203	139 448 351,51	14 371 773,65	5 038 515,63	148 781 609,53
Contributions aux investissements communs des GHT	204	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	205	629 164 091,98	58 738 449,72	22 163 135,87	665 739 405,83
Autres immobilisations incorporelles	208	3 189 300,60	455 779,53	613 780,46	3 031 299,67
Immobilisations incorporelles en cours	232, 237	75 521 274,13	175 423 839,59	149 881 668,46	101 063 445,26
<i>Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles</i>	237	75 521 274,13	175 423 839,59	149 881 668,46	101 063 445,26
Immobilisations corporelles					
Terrains	211, 212	180 942 901,99	1 470 840,42	402 944,19	182 010 798,22
Constructions	213, 214	6 604 033 485,35	197 232 509,04	137 567 247,08	6 663 698 747,31
Installations techniques, matériel et outillage industriel	215	1 808 016 200,62	135 187 211,97	89 780 691,74	1 853 422 720,85
Autres immobilisations corporelles	218	540 182 103,04	56 087 649,95	33 054 123,61	563 215 629,38
Immobilisations reçues en affectation	22 (sauf 229)	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	231, 235, 238	352 879 174,37	330 011 161,37	256 726 637,24	426 163 698,50
<i>dont Part investissement- partenariats public-privé</i>	235	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>dont Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles</i>	238	352 240 397,32	330 011 161,37	256 726 637,24	425 524 921,45
Immobilisations affectées ou mises à disposition	241-249	211 922 775,79	88 132 703,09	89 700 759,09	210 354 719,79
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées à des participations	261,266,267	1 547 034,00	0,00	0,00	1 547 034,00
Autres titres immobilisés	271, 272	304 729,91	0,00	0,00	304 729,91
Prêts	274	24 291 079,66	0,00	666 484,74	23 624 594,92
Autres	273, 275, 276	143 033 963,68	3 903 501,08	22 719 055,03	124 218 409,73
TOTAL		10 714 476 466,63	1 061 015 419,41	808 315 043,14	10 967 176 842,90

Etat BI2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
 NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
 ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023**TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

RUBRIQUES	<i>comptes</i>	amortissements cumulés au début de l'exercice (1)	Augmentations : dotations de l'exercice (2)	Diminutions d'amortissements de l'exercice (3)	amortissements cumulés à la fin de l'exercice (4=1+2-3)
		solde créditeur			solde créditeur
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	2801	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de recherche et de développement	2803	116 929 826,24	6 462 627,98	3 224 474,09	120 167 980,13
Contributions aux investissements communs des GHT	2804	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	2805	437 938 137,55	53 004 632,30	14 924 078,03	476 018 691,82
Autres immobilisations incorporelles	2808	1 883 059,54	463 476,54	439 409,15	1 907 126,93
Immobilisations corporelles					
Terrains	2811, 2812	8 504 793,94	1 146 111,84	0,00	9 650 905,78
Constructions	2813, 2814	4 409 833 915,86	243 324 444,69	118 930 194,32	4 534 228 166,23
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2815	1 293 805 828,06	109 703 713,37	66 738 040,17	1 336 771 501,26
Autres immobilisations corporelles	2818	404 545 084,33	41 798 871,43	24 791 345,51	421 552 610,25
Immobilisations reçues en affectation	282	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 673 440 645,52	455 903 878,15	229 047 541,27	6 900 296 982,40

Etat BI3**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2023****VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse (Si BE>BS :=BE-BS)	Variation à la hausse (Si BE<BS :=BS-BE)
	Solde créditeur	Solde créditeur		
Apports	1 494 678 863,31	1 498 065 141,96	0,00	3 386 278,65
Réserves				
Excédents affectés à l'investissement	728 008 652,61	748 724 272,98	0,00	20 715 620,37
Réserve de trésorerie	297 509 692,10	297 509 692,10	0,00	0,00
Réserves de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau				
Report à nouveau excédentaire	0,00	373 990,15	0,00	373 990,15
Report à nouveau déficitaire	-2 048 668 224,73	-2 374 851 396,47	326 183 171,74	0,00
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-284 644 113,29	-369 636 688,22	84 992 574,93	0,00
Subventions d'investissement	314 773 484,20	360 040 504,78	0,00	45 267 020,58
Provisions réglementées				
Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	78 187 176,14	85 870 741,09	0,00	7 683 564,95
Provisions réglementées pour propre assureur				
Responsabilité civile	39 384 826,15	62 806 610,59	0,00	23 421 784,44
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits de l'affectant	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	619 230 356,49	308 902 868,96	411 175 746,67	100 848 259,14
Variation de capitaux propres de l'année	//////////	//////////	310 327 487,53	

Etat B14

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
 NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
 ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023**TABLEAU SYNTHETIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS**

RUBRIQUES	<i>comptes</i>	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice (4=1+2-3)
		(1)	(2)	(3)	solde créditeur
Provisions pour risques et charges					
C/151 : Provisions pour risques					
C/ 1511 provisions pour litiges	1511	50 852 799,46	8 551 181,48	5 061 627,28	54 342 353,66
C/ 1515 provisions pour pertes de change	1515	11 627 934,18	1 251 982,91	4 396 122,36	8 483 794,73
C/ 1518 autres provisions pour risques	1518	0,00	0,00	0,00	0,00
C/152 : Provisions pour risques et charges sur emprunts	152	39 224 865,28	7 299 198,57	665 504,92	45 858 558,93
C/153 : Provisions pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps (CET)	153	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1531: personnel médical	1531	520 370 008,86	13 645 064,19	2 353 291,33	531 661 781,72
C/ 1532: personnel non médical	1532	140 324 408,78	13 618 015,00	96 279,33	153 846 144,45
C/157 : Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	1572	380 045 600,08	27 049,19	2 257 012,00	377 815 637,27
C/ 1572 provisions pour gros entretien ou grandes révisions	1572	0,00	0,00	0,00	0,00
C/158 : Autres provisions pour charges	158	53 220 800,80	0,00	15 252 745,09	37 968 055,71
TOTAL		624 443 609,12	22 196 245,67	22 667 663,70	623 972 191,09

Etat B14

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
 NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
 ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023**TABLEAU SYNTHETIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECiations**

RUBRIQUES	<i>comptes</i>	Montant au début de l'exercice (1) solde créditeur	Dotations de l'exercice (2)	Reprises de l'exercice (3)	Montant à la fin de l'exercice (4=1+2-3) solde créditeur
Dépréciations autre que comptes financiers :					
C/29 : Dépréciation des immobilisations	2904, 2905, 2908, 2911, 2912, 2913, 2914, 2915, 2918, 292, 2931, 2932, 2961, 2966, 2967, 2971, 2972, 2974, 2975, 2976	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 39 : Dépréciation des stocks et en-cours	39	10 988 711,00	0,00	0,00	10 988 711,00
C/ 49 : Dépréciation des comptes de tiers	491,496	285 042 478,95	97 538 260,40	89 206 339,48	293 374 399,87
Dépréciation des comptes financiers :					
C/ 59 : Dépréciation des comptes financiers	59	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		296 031 189,95	97 538 260,40	89 206 339,48	304 363 110,87

Etat B15

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
 NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
 ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023**TABLEAU SYNTHETIQUE DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES**

RUBRIQUES	Subventions au début de l'exercice	Reprises déjà constatées	Montants perçus dans l'exercice et apurement de la subvention	Reprises de l'exercice et apurement de la subvention	Reste à amortir au 31/12
	1	2	3	4	5 = (1-2) + (3-4)
C/ 1311 Subventions d'équipements reçues - Etat et établissements nationaux	34 214 442,74	6 042 387,94	447 648,00	466 404,30	28 153 298,50
C/ 13121 Subventions d'équipements reçues - Régions - Subventions des écoles et instituts de formation des professionnels paramédicaux et des sages-femmes (transférables)	2 208 322,73	521 310,72	1 663 505,76	186 751,53	3 163 766,24
C/ 13128 Subventions d'équipements reçues - Régions Autres	14 277 684,38	5 414 248,89	3 151 317,96	260 060,73	11 754 692,72
C/ 1313 Départements	4 449 404,65	3 312 560,49	-1 391 160,12	-968 842,46	714 526,50
C/ 1314 Communes	372 130,00	80 878,00	0,00	29 426,00	261 826,00
C/ 1315 Autres collectivités et établissements publics locaux	29 967 842,32	5 734 081,33	-405 322,24	1 832 082,39	21 996 356,36
C/ 1316 GHT – Contributions aux investissements communs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 13181 Autres subventions d'équipements reçues - Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage (écoles)	1 339 023,16	290 837,94	95 025,93	176 142,80	967 068,35
C/ 13182 Autres subventions d'équipements reçues - Fonds de Modernisation des Établissements de Santé (FMESPP)	133 489 637,87	8 853 458,24	28 584 117,68	3 367 147,98	149 853 149,33
C/ 13183 Autres subventions d'équipements reçues - Fonds d'intervention régional (FIR)	2 016 320,00	0,00	1 685 259,00	0,00	3 701 579,00
C/13187 Missions d'intérêt général et aides à la contractualisation (MIGAC)	48 490 382,00	3 433 067,02	8 417 557,00	1 560 596,32	51 914 275,66
C/ 13188 Autres subventions d'équipements reçues - Autres subventions	101 790 993,45	24 159 868,53	10 128 035,40	199 194,20	87 559 966,12
TOTAL	372 616 183,30	57 842 699,10	52 375 984,37	7 108 963,79	360 040 504,78

Etat BI6

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023**RESTES A RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX**

Exercices	Hospitalisés et consultants	Caisses de Sécurité sociale	Etat	Départements	Autres tiers payants	Autres débiteurs
Amiable Contentieux	296 040 054,43 € - €	953 563 685,60 € - €	71 023 225,64 € - €	15 914 039,58 € - €	64 621 745,57 € - €	215 699 580,55 € - €
Total	296 040 054,43 €	953 563 685,60 €	71 023 225,64 €	15 914 039,58 €	64 621 745,57 €	215 699 580,55 €

Etat BI7

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023**RESTES A RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX, AU 31 DECEMBRE, SUR HOSPITALISES ET CONSULTANTS**

	Moins de 20 €		De 20 € à 100 € (1)		De 100 € à 1000 € (2)		Plus de 1000 €		Total	
	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant
Amiable	684 116	9 858 392,10	549 014	26 608 950,48	212 344	50 937 604,78	42 116	208 635 107,07	1 487 590	296 040 054,43
Contentieux	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Total	684 116	9 858 392,10	549 014	26 608 950,48	212 344	50 937 604,78	42 116	208 635 107,07	1 487 590	296 040 054,43

(1) hors pièces de recouvrement égales à 100

(2) y compris les pièces de recouvrement égales à 100

Etat B18

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023**ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**

COMPTES	Balance de sortie 2022	EXERCICE 2023		Balance de sortie 2023
		Masses créditrices	Masses débitrices	
C/163 Emprunts obligataires				
C/ 1631 Emprunts obligataires remboursables in fine	2 737 197 643,91	461 500 000,00	90 000 000,00	3 108 697 643,91
C/ 1632 Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine - anticipation du remboursement en capital	2 667 197 643,91	461 500 000,00	85 000 000,00	3 043 697 643,91
C/ 1638 Autres emprunts obligataires	0,00			0,00
	70 000 000,00		5 000 000,00	65 000 000,00
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit				
C/ 1641 Emprunts en euros	636 262 544,61	178 300 000,00	154 360 649,10	660 201 895,51
C/ 1643 Emprunts en devises	589 462 544,61	140 300 000,00	116 360 649,10	613 401 895,51
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00			0,00
C/ 1645 Remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements de crédit	46 800 000,00			46 800 000,00
	0,00			0,00
	0,00	38 000 000,00	38 000 000,00	0,00
	0,00			0,00
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières				
C/ 1673 Prêts de l'Etat	44 957 932,77	0,00	1 828 098,40	43 129 834,37
C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP	0,00			0,00
C/1675 Dettes - Partenariats public-privé	0,00			0,00
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux	44 957 932,77		1 828 098,40	43 129 834,37
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie	0,00			0,00
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières	0,00			0,00
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)				
	0,00			0,00
TOTAL	3 418 418 121,29	639 800 000,00	246 188 747,50	3 812 029 373,79
Remboursement du capital des emprunts in fine arrivés à échéance dans l'année (4) :		85 000 000,00		

(4) Montant calculé à partir de la formule suivante : (D1631+C1632)+D1632

Etat BI8

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023**ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME****RECAPITULATIF PAR PRETEUR (hors emprunts obligataires in fine)**

Prêteur	Encours au 31/12/2023
CALYON ABN AMRO	65 000 000,00
BNP-PARIBAS	5 625 000,00
CDC	150 172 524,02
SOCIETE GENERALE	131 000 000,00
CREDIT AGRICOLE IDF	2 475 617,85
CAISSE D'ÉPARGNE-CFF	127 333 333,32
DEXIA-CLF	145 095 420,32
BAWAG	60 000 000,00
COFELYS services (contrat partenariat Public Privé Avicenne)	8 517 468,86
GENECOMI (Bail emphytéotique Hospitalier La Pitié)	34 612 365,51
ARKEA	29 500 000,00
LBP	9 000 000,00
TOTAUX	768 331 729,88

Etat B18

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023**ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME****RECAPITULATIF PAR ligne obligataire (ventilation du compte 1631)**

Prêteur	Prêteur	Encours au 31/12/2023	Durée résiduelle	Type d'indexation
EMTN SOUCHE12	NATIXIS	70 000 000,00	1,62	Fixe
EMTN SOUCHE13	MERRILL LYNCH	50 000 000,00	4,67	Fixe
EMTN SOUCHE14	HSBC	55 658 627,09	3,73	Variable
EMTN SOUCHE15 - tranche 1	NATIXIS	64 300 000,00	2,61	Fixe
EMTN SOUCHE16	BARCLAYS	94 956 750,00	3,78	Fixe
EMTN SOUCHE17	BNP-PARIBAS	27 000 000,00	7,88	Fixe
EMTN SOUCHE15 - tranche 2	NATIXIS	51 131 279,56	2,61	Fixe
EMTN SOUCHE18	BNP-PARIBAS	25 000 000,00	8,01	Fixe
EMTN SOUCHE19	NATIXIS	60 650 987,26	0,22	Variable
EMTN SOUCHE21	SG	80 000 000,00	5,81	Fixe
EMTN SOUCHE22	SG	70 000 000,00	6,81	Fixe
EMTN SOUCHE25	GOLDMAN-SACHS	30 000 000,00	12,45	Fixe
EMTN SOUCHE26	BRED	30 000 000,00	0,5	Fixe
EMTN SOUCHE27 - tranche 1	BRED	10 000 000,00	1,57	Fixe
EMTN SOUCHE27 - tranche 2	BRED	10 000 000,00	1,57	Fixe
EMTN SOUCHE27 - tranche 3	BRED	15 000 000,00	1,57	Fixe
EMTN SOUCHE28 - tranche 1	SG	15 000 000,00	1,79	Fixe
EMTN SOUCHE29	COMMERZBANK	50 000 000,00	4,9	Fixe
EMTN SOUCHE30 - tranche 1	COMMERZBANK	30 000 000,00	8,57	Fixe
EMTN SOUCHE31 - tranche 1	HSBC	30 000 000,00	18,61	Fixe
EMTN SOUCHE31 - tranche 2	JEFFERIES	5 000 000,00	18,61	Fixe
EMTN SOUCHE32	ABN AMRO	35 000 000,00	15,48	Fixe
EMTN SOUCHE33 - tranche 1	ABN AMRO	36 000 000,00	9,82	Fixe
EMTN SOUCHE34	MERRILL LYNCH	30 000 000,00	19,88	Fixe
EMTN SOUCHE35	ABN AMRO	27 500 000,00	17,91	Fixe
EMTN SOUCHE36	BNP-PARIBAS	40 000 000,00	24,25	Fixe
EMTN SOUCHE37	HSBC	80 000 000,00	24,28	Fixe
EMTN SOUCHE33 - tranche 2	ABN AMRO	40 000 000,00	9,82	Fixe
EMTN SOUCHE38	COMMERZBANK	27 000 000,00	22,97	Fixe
EMTN SOUCHE39 - tranche 1	SG	100 000 000,00	10,4	Fixe
EMTN SOUCHE40	CACIB	27 000 000,00	25,28	Fixe
EMTN SOUCHE41	CACIB	60 000 000,00	20,36	Fixe

Etat B18

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023**ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**

EMTN SOUCHE42	BRED	20 000 000,00	5,4	Fixe
EMTN SOUCHE43 - tranche 1	BRED	30 000 000,00	7,4	Fixe
EMTN SOUCHE43 - tranche 2	BRED	17 000 000,00	7,4	Fixe
EMTN SOUCHE45	UNICREDIT	5 000 000,00	5,3	Fixe
EMTN SOUCHE43 - tranche 3	BRED	10 000 000,00	7,4	Fixe
EMTN SOUCHE46	SG	40 000 000,00	21,29	Fixe
EMTN SOUCHE47	SG	30 000 000,00	23,29	Fixe
EMTN SOUCHE48	SG	30 000 000,00	26,29	Fixe
EMTN SOUCHE39 - tranche 2	SG	10 000 000,00	10,4	Fixe
EMTN SOUCHE49	ABN AMRO	35 000 000,00	15,92	Fixe
EMTN SOUCHE43 - tranche 4	TSAF OTC	5 000 000,00	7,4	Fixe
EMTN SOUCHE50 - tranche 1	BNP	50 000 000,00	6,46	Fixe
EMTN SOUCHE51	JEFFERIES	20 000 000,00	16,54	Fixe
EMTN SOUCHE28 - tranche 2	DEUTSCHE BANK	10 000 000,00	1,79	Fixe
EMTN SOUCHE52	DEUTSCHE BANK	25 000 000,00	18,58	Fixe
EMTN SOUCHE53 - tranche 1	JEFFERIES	50 000 000,00	16,75	Fixe
EMTN SOUCHE54	CACIB	75 000 000,00	16,22	Fixe
EMTN SOUCHE55	CACIB	50 000 000,00	17,22	Fixe
EMTN SOUCHE56	LBP	70 000 000,00	22,23	Fixe
EMTN SOUCHE43 - tranche 5	JEFFERIES	10 000 000,00	7,4	Fixe
EMTN SOUCHE57	SG	30 000 000,00	28,4	Fixe
EMTN SOUCHE53 - tranche 2	COMMERZBANK	10 000 000,00	16,75	Fixe
EMTN SOUCHE58	CACIB	30 000 000,00	47,26	Fixe
EMTN SOUCHE59	NATWEST	30 000 000,00	21,66	Fixe
EMTN SOUCHE60	NATWEST	30 000 000,00	27,66	Fixe
EMTN SOUCHE50 - tranche 2	COMMERZBANK	10 000 000,00	6,46	Fixe
EMTN SOUCHE33 - tranche 3	NATIXIS	10 000 000,00	9,82	Fixe
EMTN SOUCHE43 - tranche 6	JEFFERIES	25 000 000,00	7,4	Fixe
EMTN SOUCHE30 - tranche 2	NATIXIS	7 000 000,00	8,57	Fixe
EMTN SOUCHE43 - tranche 7	JEFFERIES	10 000 000,00	7,4	Fixe
EMTN SOUCHE61	NATWEST	62 000 000,00	17,92	Fixe
EMTN SOUCHE62	LBP	50 000 000,00	18,31	Fixe
EMTN SOUCHE63	ABN AMRO	30 000 000,00	29,4	Fixe
EMTN SOUCHE64	HSBC	80 000 000,00	13,32	Fixe
EMTN SOUCHE33 - tranche 4	NATIXIS	10 000 000,00	9,82	Fixe

Etat B18

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023**ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**

EMTN SOUCHE33 - tranche 5
EMTN SOUCHE65
EMTN SOUCHE66
EMTN SOUCHE67
EMTN SOUCHE68
EMTN SOUCHE69 - tranche 1
EMTN SOUCHE70
EMTN SOUCHE69 - tranche 2
EMTN SOUCHE71
EMTN SOUCHE72
EMTN SOUCHE73
EMTN SOUCHE74 - tranche 1
EMTN SOUCHE74 - tranche 2
EMTN SOUCHE75
EMTN SOUCHE76
EMTN SOUCHE77
EMTN SOUCHE78 - tranche 1
EMTN SOUCHE79
EMTN SOUCHE78 - tranche 2
EMTN SOUCHE80
EMTN SOUCHE81 - tranche 1
EMTN SOUCHE81 - tranche 2
TOTAL c/1631

NATIXIS	10 000 000,00	9,82	Fixe
BRED	10 000 000,00	8,4	Fixe
JEFFERIES	20 000 000,00	19,73	Variable
CACIB	15 000 000,00	7,75	Fixe
CACIB	50 000 000,00	8,78	Fixe
JEFFERIES	30 000 000,00	13,83	Variable
CACIB	20 000 000,00	8,9	Fixe
NATIXIS	25 000 000,00	13,83	Variable
JEFFERIES	10 000 000,00	13,9	Variable
SG	100 000 000,00	19,4	Fixe
JEFFERIES	30 000 000,00	14,14	Variable
JEFFERIES	10 000 000,00	9,15	Fixe
JEFFERIES	8 000 000,00	9,15	Fixe
BRED	15 000 000,00	4,3	Fixe
ABN AMRO	10 000 000,00	4,46	Fixe
SG	40 000 000,00	20,55	Fixe
JEFFERIES	10 000 000,00	14,4	Variable
HSBC-CACIB-SG	140 000 000,00	11,82	Fixe
JEFFERIES	10 000 000,00	14,4	Variable
CACIB	48 500 000,00	9,88	Fixe
JEFFERIES	30 000 000,00	10,89	Variable
JEFFERIES	10 000 000,00	10,89	Variable
	3 043 697 643,91		

Etat B18

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023**ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME****PROFIL D'EXTINCTION DE TOUTE LA DETTE FINANCIERE A MOYEN
ET LONG TERME EXISTANT AU 31/12/2023**

Exercice	Remboursement en capital	Capital restant dû
2024	175 693 010,39	3 636 336 363,40
2025	185 437 617,92	3 450 898 745,48
2026	177 357 468,35	3 273 541 277,13
2027	174 010 779,71	3 099 530 497,42
2028	180 397 952,05	2 919 132 545,37
2029	178 813 009,66	2 740 319 535,71
2030	184 046 477,70	2 556 273 058,01
2031	173 278 902,88	2 382 994 155,13
2032	176 513 580,39	2 206 480 574,74
2033	197 268 523,55	2 009 212 051,19
2034	168 972 343,12	1 840 239 708,07
2035	157 442 292,41	1 682 797 415,66
2036	47 236 130,91	1 635 561 284,75
2037	166 759 283,07	1 468 802 001,68
2038	76 148 921,76	1 392 653 079,92
2039	81 130 890,09	1 311 522 189,83
2040	166 412 094,95	1 145 110 094,88
2041	151 209 076,90	993 901 017,98
2042	116 146 634,82	877 754 383,16
2043	171 840 709,53	705 913 673,63
2044	105 020 714,44	600 892 959,19
2045	75 193 403,67	525 699 555,52
2046	102 371 196,97	423 328 358,55
2047	35 555 099,55	387 773 259,00
2048	125 744 727,49	262 028 531,51
2049	32 942 060,18	229 086 471,33

Etat B18**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2023****ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**

2050	36 145 583,43	192 940 887,90
2051	36 356 103,53	156 584 784,37
2052	36 573 542,70	120 011 241,67
2053	36 276 962,22	83 734 279,45
2054	12 243 568,55	71 490 710,90
2055	11 848 020,53	59 642 690,37
2056	11 069 086,15	48 573 604,22
2057	11 105 435,08	37 468 169,14
2058	1 143 019,87	36 325 149,27
2059	1 181 882,54	35 143 266,73
2060	1 222 066,55	33 921 200,18
2061	1 263 616,81	32 657 583,37
2062	1 306 579,79	31 351 003,58
2063	1 351 003,58	30 000 000,00
2064	0,00	30 000 000,00
2065	0,00	30 000 000,00
2066	0,00	30 000 000,00
2067	0,00	30 000 000,00
2068	0,00	30 000 000,00
2069	0,00	30 000 000,00
2070	0,00	30 000 000,00
2071	30 000 000,00	0,00

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
 NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AF-HP
 ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE
 A LONG ET MOYEN TERME [Caractéristiques générales]

Indiquer le détail par contrat

	CARACTERISTIQUES GENERALES A L'ORIGINE DU CONTRAT												
	numéro de contrat	établissement de crédit	date de signature du contrat	date de consolidation du prêt	date d'échéance du prêt	montant nominal contractuel	type de taux (F, V ou C)	formule de calcul du taux d'intérêt initial	taux d'intérêt initial	taux actuel initial	devise	modalités de remboursement du capital	périodicité de remboursement du capital
				1			V	Euribor 6M+0,54%	3,875%	Euro	F	IN FINE	
C163 Emprunts obligataires													
<i>C1631 Emprunts obligataires remboursables in fine</i>													
EMTN SOUCHE12	10013EMTN12	NATIXIS	11/08/2010	13/08/2010	13/08/2025	70 000 000,00	F		3,875%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE13	10014EMTN13	MERRILL LYNCH	03/09/2010	03/09/2010	01/09/2028	50 000 000,00	F		3,880%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE14	10015EMTN14	HSBC	02/09/2010	24/09/2010	24/09/2027	55 656 627,09	V		1,678%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE15 - tranche 1	10016EMTN15-1	NATIXIS	09/08/2011	09/08/2011	09/08/2026	64 300 000,00	F		4,100%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE16	10017EMTN16	BARCLAYS	30/09/2011	12/10/2011	94 956 750,00	F			3,710%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE17	10018EMTN17	BNP-PARIBAS	07/11/2011	09/11/2011	17/11/2031	27 000 000,00	F		4,150%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE15 - tranche 2	10016EMTN15-2	NATIXIS	18/11/2011	16/12/2011	09/08/2026	51 131 279,56	F		4,280%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE18	10019EMTN18	BNP-PARIBAS	03/01/2012	05/01/2012	05/01/2032	25 000 000,00	F		4,100%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE19	10020EMTN19	BNP-PARIBAS	08/03/2012	19/03/2012	19/03/2024	60 650 987,26	V		2,252%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE21	10022EMTN21	SG	20/10/2015	22/10/2015	22/10/2029	80 000 000,00	F		1,630%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE22	10023EMTN22	SG	20/10/2015	22/10/2015	22/10/2030	70 000 000,00	F		1,730%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE23	10024EMTN23	BRED	20/11/2015	30/11/2015	30/11/2023	50 000 000,00	V		0,191%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE25	10026EMTN25	GOLDMAN-SACHS	13/06/2016	13/06/2016	13/06/2036	30 000 000,00	F		1,550%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE26	10027EMTN26	BRED	29/06/2016	29/06/2016	29/06/2024	30 000 000,00	F		0,425%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE27 - tranche 1	10028EMTN27-1	BRED	27/07/2016	27/07/2016	27/07/2025	10 000 000,00	F		0,392%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE27 - tranche 2	10028EMTN27-2	BRED	29/09/2016	13/10/2016	27/07/2025	10 000 000,00	F		0,292%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE27 - tranche 3	10028EMTN27-3	BRED	10/10/2016	26/10/2016	27/07/2025	15 000 000,00	F		0,292%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE28 - tranche 1	10029EMTN28-1	SG	13/10/2016	13/10/2016	13/10/2025	15 000 000,00	F		0,310%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE29	10030EMTN29	COMMERZBANK	22/11/2016	22/11/2016	22/11/2028	50 000 000,00	F		0,860%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE30 - tranche 1	10031EMTN30-1	COMMERZBANK	17/07/2017	25/07/2017	26/07/2032	30 000 000,00	F		1,550%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE31 - tranche 1	10032EMTN31-1	HSBC	09/08/2017	11/08/2017	11/08/2042	30 000 000,00	F		1,887%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE31 - tranche 2	10032EMTN31-2	JEFFERIES	11/10/2017	25/10/2017	11/08/2042	5 000 000,00	F		1,987%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE32	10033EMTN32	ABN-AMRO	26/09/2017	13/10/2017	25/06/2039	35 000 000,00	F		1,750%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE33 - tranche 1	10034EMTN33-1	ABN-AMRO	17/10/2017	25/10/2017	25/10/2033	36 000 000,00	F		1,375%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE34	10035EMTN34	MERRILL LYNCH	15/11/2017	17/11/2017	17/11/2043	30 000 000,00	F		1,810%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE35	10036EMTN35	ABN-AMRO	25/11/2017	27/11/2017	27 500 000,00	F			1,750%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE36	10037EMTN36	BNP-PARIBAS	23/03/2018	29/03/2018	30/03/2048	40 000 000,00	F		1,795%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE37	10038EMTN37	HSBC	06/04/2018	10/04/2018	10/04/2048	80 000 000,00	F		1,800%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE33 - tranche 2	10034EMTN33-2	ABN-AMRO	22/11/2018	28/11/2018	25/10/2033	40 000 000,00	F		1,375%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE38	10039EMTN38	COMMERZBANK	13/12/2018	21/12/2018	21/12/2046	27 000 000,00	F		1,850%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE39 - tranche 1	10040EMTN39-1	SG	01/04/2019	25/04/2019	25/05/2034	100 000 000,00	F		1,091%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE40	10041EMTN40	CACIB	02/04/2019	10/04/2019	10/04/2049	27 000 000,00	F		1,665%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE41	10042EMTN41	CACIB	29/04/2019	09/05/2019	09/05/2044	60 000 000,00	F		1,502%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE42 - tranche 1	10043EMTN42	BRED	22/05/2019	29/05/2019	25/05/2029	20 000 000,00	F		0,580%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE43 - tranche 2	10044EMTN43-1	BRED	29/05/2019	07/06/2019	25/05/2031	30 000 000,00	F		0,8825%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE43 - tranche 2	10044EMTN43-2	BRED	10/10/2019	21/10/2019	25/05/2031	17 000 000,00	F		0,6825%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE44	10045EMTN44	BRED	03/07/2019	12/07/2019	28/12/2023	35 000 000,00	F		0,000%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE45	10046EMTN45	UNICREDIT	08/10/2019	18/10/2019	18/04/2029	5 000 000,00	F		0,000%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE43 - tranche 3	10044EMTN43-3	BRED	06/04/2020	14/04/2020	25/05/2031	10 000 000,00	F		0,6825%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE46	10047EMTN46	SG	07/04/2020	16/04/2020	16/04/2045	40 000 000,00	F		1,073%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE47	10048EMTN47	SG	07/04/2020	16/04/2020	16/04/2047	30 000 000,00	F		1,125%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE48	10049EMTN48	SG	07/04/2020	16/04/2020	16/04/2050	30 000 000,00	F		1,183%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE39 - tranche 2	10040EMTN39-2	SG	08/04/2020	17/04/2020	25/05/2034	10 000 000,00	F		1,091%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE49	10050EMTN49	ABN AMRO	20/05/2020	03/06/2020	30/11/2039	35 000 000,00	F		0,750%	Euro	F	IN FINE	
EMTN SOUCHE43 - tranche 4	10044EMTN43-4	TSAF OTC	03/06/2020	15/06/2020	25/05/2031	5 000 000,00	F		0,6825%	Euro	F	IN FINE	

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
 NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AF-HP
 ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE
 A LONG ET MOYEN TERME [Caractéristiques générales]

EMTN SOUCHE50 - tranche 1	10051EMTN50-1	BNP	11/06/2020	18/06/2020	18/06/2030	50 000 000,00	F		0,280%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE51	10052EMTN51	JEFFERIES	03/07/2020	17/07/2020	17/07/2040	20 000 000,00	F		0,647%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE28 - tranche 2	10029EMTN28-2	DEUTSCHE BANK	07/07/2020	17/07/2020	13/10/2025	10 000 000,00	F		0,310%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE52	10053EMTN52	DEUTSCHE BANK	21/07/2020	30/07/2020	30/07/2042	25 000 000,00	F		0,630%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE53 - tranche 1	10054EMTN53-1	JEFFERIES	16/09/2020	30/09/2020	30/09/2040	50 000 000,00	F		0,490%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE54	10055EMTN54	CACIB	03/03/2021	19/03/2021	19/03/2040	75 000 000,00	F		0,666%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE55	10056EMTN55	CACIB	03/03/2021	19/03/2021	19/03/2041	50 000 000,00	F		0,683%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE56	10057EMTN56	LBP	10/03/2021	23/03/2021	23/03/2046	70 000 000,00	F		0,800%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE43 - tranche 5	10044EMTN43-5	JEFFERIES	15/03/2021	24/03/2021	25/05/2031	10 000 000,00	F		0,6825%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE57	10058EMTN57	SG	18/03/2021	29/03/2021	25/05/2052	30 000 000,00	F		1,053%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE53 - tranche 2	10054EMTN53-2	COMMERZBANK	18/03/2021	31/03/2021	30/09/2040	10 000 000,00	F		0,490%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE58	10059EMTN58	CACIB	25/03/2021	06/04/2021	06/04/2071	30 000 000,00	F		1,099%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE59	10060EMTN59	NATWEST	20/08/2021	27/08/2021	27/08/2045	30 000 000,00	F		0,634%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE60	10061EMTN60	NATWEST	20/08/2021	27/08/2021	27/08/2051	30 000 000,00	F		0,791%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE50 - tranche 2	10051EMTN50-2	COMMERZBANK	02/09/2021	14/09/2021	18/05/2030	10 000 000,00	F		0,286%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE33 - tranche 3	10034EMTN33-3	NATIXIS	21/09/2021	28/09/2021	25/10/2033	10 000 000,00	F		1,375%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE43 - tranche 6	10044EMTN43-6	JEFFERIES	06/10/2021	15/10/2021	25/05/2031	25 000 000,00	F		0,6825%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE30 - tranche 2	10031EMTN30-2	NATIXIS	08/10/2021	15/10/2021	26/07/2032	7 000 000,00	F		1,550%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE43 - tranche 7	10044EMTN43-7	JEFFERIES	22/11/2021	29/11/2021	25/05/2031	10 000 000,00	F		0,6825%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE61	10062EMTN61	NATWEST	26/11/2021	03/12/2021	03/12/2041	62 000 000,00	F		0,750%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE62	10063EMTN62	LBP	12/04/2022	22/04/2022	22/04/2042	50 000 000,00	F		1,913%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE63	10064EMTN63	ABN AMRO	12/04/2022	22/04/2022	25/05/2053	30 000 000,00	F		2,000%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE64	10065EMTN64	HSBC	13/04/2022	27/04/2022	27/04/2037	80 000 000,00	F		1,808%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE33 - tranche 4	10034EMTN33-4	NATIXIS	24/05/2022	03/06/2022	25/10/2033	10 000 000,00	F		1,375%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE33 - tranche 5	10034EMTN33-5	NATIXIS	09/06/2022	20/06/2022	25/10/2033	10 000 000,00	F		1,375%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE65	10066EMTN65	BRED	09/06/2022	16/06/2022	25/05/2032	10 000 000,00	F		2,120%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE66	10067EMTN66	JEFFERIES	12/09/2022	23/09/2022	23/09/2043	20 000 000,00	V	Euribor 3M+0.45%	2,216%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE67	10068EMTN67	CACIB	21/09/2022	29/09/2022	29/09/2031	15 000 000,00	F		2,630%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE68	10069EMTN68	CACIB	21/09/2022	12/10/2022	12/10/2032	50 000 000,00	F		2,789%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE69 - tranche 1	10070EMTN69-1	JEFFERIES	18/10/2022	28/10/2022	28/10/2037	30 000 000,00	V	Euribor 3M+0.50%	2,603%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE70	10071EMTN70	CACIB	09/11/2022	23/11/2022	23/11/2032	20 000 000,00	F		3,239%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE69 - tranche 2	10070EMTN69-2	NATIXIS	14/11/2022	24/11/2022	28/10/2037	25 000 000,00	V	Euribor 3M+0.50%	2,603%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE71	10072EMTN71	JEFFERIES	14/11/2022	24/11/2022	24/11/2037	10 000 000,00	V	Euribor 3M+0.40%	2,263%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE72	10073EMTN72	SG	10/02/2023	17/02/2023	25/05/2043	100 000 000,00	F		3,578%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE73	10074EMTN73	JEFFERIES	10/02/2023	21/02/2023	30/02/2038	30 000 000,00	V	Euribor 3M+0.50%	3,167%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE74 - tranche 1	10075EMTN74-1	JEFFERIES	14/02/2023	22/02/2023	22/02/2033	10 000 000,00	F		3,200%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE74 - tranche 2	10075EMTN74-2	JEFFERIES	02/03/2023	13/03/2023	22/02/2033	8 000 000,00	F		3,200%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE75	10076EMTN75	BRED	11/04/2023	20/04/2023	20/04/2028	15 000 000,00	F		3,538%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE76	10077EMTN76	ABN AMRO	07/05/2023	15/06/2023	15/06/2028	10 000 000,00	F		3,000%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE77	10078EMTN77	SG	10/07/2023	18/07/2023	18/07/2044	40 000 000,00	F		3,790%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE78 - tranche 1	10079EMTN78-1	JEFFERIES	01/08/2023	09/08/2023	25/05/2038	10 000 000,00	V	Euribor 3M+0.42%	4,174%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE79	10080EMTN79	HSBC-CACIB-SG	17/10/2023	25/10/2023	25/10/2035	140 000 000,00	F		4,125%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE78 - tranche 2	10079EMTN78-2	JEFFERIES	09/11/2023	27/11/2023	25/05/2038	10 000 000,00	V	Euribor 3M+0.42%	4,376%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE80	10081EMTN80	CACIB	10/11/2023	17/11/2023	17/11/2033	48 500 000,00	F		3,731%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE81 - tranche 1	10082EMTN81-1	JEFFERIES	10/11/2023	22/11/2023	22/11/2034	30 000 000,00	V	Euribor 3M+0.40%	4,362%	EURO	F	IN FINE
EMTN SOUCHE81 - tranche 2	10082EMTN81-2	JEFFERIES	23/11/2023	30/11/2023	22/11/2034	10 000 000,00	V	Euribor 3M+0.40%	4,362%	EURO	F	IN FINE
cte 1631+1632						3 128 697 643,91						
TOTAL CTE 163						3 278 697 643,91						

C/1638 Autres emprunts obligataires

EMTN SOUCHE01

10002EMTN1	ABN AMRO+CALYON	07/12/2006	22/12/2006	22/12/2036	150 000 000,00	F	3,975%	EURO	AC	A	
	cte 1638				150 000 000,00						

Etat B

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTÉ FINANCIER 2023

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIEREE A LONG ET MOYEN TERME | Caractéristiques générales |

C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit														
C/ 1641 Emprunts en euros														
Contrat initial de 23,3 M€-La Banque Postale	20035LBP	DEXIA-CLF	14/12/2017	27/12/2017	01/01/2038	23 300 000,00	F		1,320%		EURO	AC		T
Contrat initial de 50 M€-La Banque Postale	20037LBP	DEXIA-CLF	20/12/2018	31/12/2018	01/10/2033	50 000 000,00	F		1,250%		EURO	AC		T
Contrat initial de 10 M€-La Banque Postale	20043LBP	DEXIA-CLF	28/10/2022	30/11/2022	01/12/2052	10 000 000,00	F		3,180%		EURO	P		A
Contrat initial de 10 M€-La Banque Postale	20044LBP	DEXIA-CLF	28/10/2022	23/12/2022	01/06/2053	10 000 000,00	F		3,180%		EURO	P		A
Contrat initial de 60 M€-La Banque Postale	20045LBP	DEXIA-CLF	28/10/2022	23/12/2022	01/11/2053	10 000 000,00	F		3,180%		EURO	P		A
Contrat initial de 9 M€-La Banque Postale	20046LBP	DEXIA-CLF	30/12/2022	30/12/2022	01/07/2053	9 000 000,00	F		3,250%		EURO	P		A
Contrat initial de 50 M€ DEPFA ACS BANK	20048LBP	DEXIA-CLF	30/12/2022	30/12/2022	01/01/2053	9 000 000,00	F		3,250%		EURO	P		A
Contrat initial de 50 M€ SG	20009DEPFA	BAWAG	28/09/2004	05/10/2004	07/10/2024	60 000 000,00	F		4,585%		EURO	F		IN FINE
Contrat initial de 30 M€ SG	20019SGOCEN	SG	22/06/2009	15/07/2009	16/07/2029	50 000 000,00	F		4,985%		EURO	F		IN FINE
Contrat initial de 36 M€ SG	20020SGOCEN	SG	27/07/2009	27/07/2009	27/07/2025	30 000 000,00	F		4,7675%		EURO	F		IN FINE
Contrat initial de 60 M€ SG	20021SGOCEN	SG	27/07/2009	27/07/2009	27/07/2026	36 000 000,00	F		4,775%		EURO	F		IN FINE
Contrat initial de 15 M€ SG	20023SGOCEN	SG	14/10/2009	05/11/2009	05/11/2023	60 000 000,00	V	Taux de swap+0,49%	1,481%		EURO	F		IN FINE
Contrat initial de 19,750 M€ CDC	20049SG	SG	15/12/2023	15/12/2023	05/12/2056	15 000 000,00	V	euribor 12 mois+0,75%	4,409%		EURO	P		A
Contrat initial de 91,5 M€ CDC	20242CDC	CDC	18/11/2009	25/11/2010	01/12/2043	19 750 000,00	F	Livret A + 1%	2,250%		EURO	P		S
Contrat initial de 8,6 M€ CDC	20032CDC	CDC	18/11/2011	25/11/2011	01/11/2041	91 500 000,00	F		3,620%		EURO	AC		A
Contrat initial de 6 M€ CDC	20033CDC	CDC	28/12/2016	28/12/2016	28/12/2036	8 600 000,00	F		0,006%		EURO	AC		A
Contrat initial de 30,3 M€ CDC	20034CDC	CDC	28/12/2016	28/12/2016	28/12/2036	6 000 000,00	F		0,000%		EURO	AC		A
contrat initial de 41 M€ CDC	20051CDC	CDC	22/12/2023	22/12/2023	22/12/2063	30 300 000,00	F	Livret A + 0,4%	3,400%		EURO	P		A
Contrat initial de 30 M€ BNP-PARIBAS	20052CDC	CDC	22/12/2023	22/12/2023	22/12/2053	41 000 000,00	F	Livret A + 0,6%	3,600%		EURO	P		A
Contrat initial de 30 M€ Caisse d'Epargne	20029BNP	BNP-PARIBAS	14/12/2010	15/12/2010	15/12/2026	30 000 000,00	V	euribor 3 mois+0,49%	1,516%		EURO	AC		T
Contrat initial de 105 M€ Caisse d'Epargne: CE-CFF	20027CEIDF	Caisse d'Epargne IDF	06/07/2010	05/08/2010	05/08/2030	30 000 000,00	F		3,960%		EURO	F		IN FINE
Contrat initial de 105 M€ Caisse d'Epargne: CE-CFF	20030CECFF-EX 30007CECFF	CE-CFF	05/01/2011	05/01/2011	05/01/2023	105 000 000,00	F		2,405%		EURO	AC		T
Contrat initial de 16 M€ Caisse d'Epargne	20036CEIDF	CE-CFF	14/12/2018	21/12/2018	21/12/2033	40 000 000,00	F		1,190%		EURO	AC		T
Contrat initial de 20 M€ Caisse d'Epargne	20038CEIDF	CE-CFF	16/09/2019	04/12/2019	04/12/2034	20 000 000,00	F		0,200%		EURO	AC		T
Contrat initial de 40 M€ Caisse d'Epargne	20042CEIDF	CE-IDF	18/05/2022	19/05/2022	18/05/2057	40 000 000,00	F		2,320%		EURO	AC les 4 dernières années		Profil s/mesu
Contrat initial de 16 M€ BRED	20059BRED	CE-CFF	21/12/2023	21/12/2023	21/12/2043	16 000 000,00	F		3,450%		EURO	F		IN FINE
Contrat initial de 10 M€ CREA	20031C4IDF	Credit Agricole IDF	26/10/2011	28/10/2011	28/10/2026	10 000 000,00	F		3,840%		EURO	P		A
Contrat initial de 10 M€ ARKEA	20039ARKEA	ARKEA	23/05/2022	30/05/2022	30/05/2037	10 000 000,00	F		1,500%		EURO	F		IN FINE
Contrat initial de 10 M€ ARKEA	20040ARKEA	ARKEA	23/05/2022	30/05/2022	30/05/2042	10 000 000,00	F		1,710%		EURO	F		IN FINE
Contrat initial de 10 M€ ARKEA	20041ARKEA	ARKEA	23/05/2022	30/05/2022	30/05/2042	10 000 000,00	F		1,520%		EURO	AC		A
Contrat initial de 9 M€ La Banque Postale	20047LBP	LBP	30/12/2022	30/12/2022	01/01/2054	9 000 000,00	F		3,250%		EURO	P		A
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie														
c/ 16441: Opérations afférentes à l'emprunt														
Contrat CLTR Initial de 75 m€ DEXIA-CLF	30006DEXIA	DEXIA-CLF	18/12/2007	18/12/2007	27/12/2028	75 000 000,00	V		éonia+0,08		EURO		à tout moment	
TOTAL CTE 1641														
						899 450 000,00								
TOTAL CTE 164														
						794 450 000,00								
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières														
C/ 1673 Prêts de l'Etat														
C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP														
C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé														
COFELY services (contrat partenariat Public Privé Avionne)	PPP	COFELY	11/08/2014	11/08/2014	30/06/2035	13 250 398,06	F		3,830%		EURO	P		T
GENECOMI (Bail emphytéotique Hospitalier La pitié)	BEH	GENECOMI	25/11/2013	25/11/2013	25/11/2041	45 006 190,38	F		4,240%		EURO	P		T
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux														
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie														
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières														
TOTAL CTE 167														
						58 256 588,44								
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (hors ICNE)														
									-					
									4 311 404 232,35					

1 : date à partir de laquelle les fonds sont amortis

2 : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)

3 : indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, la référence fixe ou variable du taux d'intérêt à l'origine du contrat (ex. Euribor 3 mois).

4 : pour la première échéance payée , indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

5 : in fine F, progressif P, amortissements constants AC, degressif D, variable V

6 : A anuel T trimestriel M mensuel S semestriel

7 : date de la première échéance payée sur la phase structurée

8 : date de la dernière échéance payée sur la phase structurée

9 : indiquer la formule entière du calcul du taux en phase structurée

10 : pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer F : fixe ; V : variable

11 : pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer la formule entière

12 : pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer le taux en pourcent

13 : si l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de compléter

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
 NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AF-HP
 ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE
 A LONG ET MOYEN TERME [Caractéristiques générales]

Indiquer le détail par contrat

	numéro de contrat	établissement de crédit	NIVEAU DE RISQUE (Charte "Gisèle") avant couverture					CARACTERISTIQUES GENERALES DU CONTRAT AU 31/12/2023																
			niveau de risque de l'indice (chiffre)	niveau de risque de la structure (lettre)	Annuité de l'exercice		type de taux (F, V ou C)	formule de calcul du taux d'intérêt	taux d'intérêt	montant des pénalités au 31/12/N	couverture ? (si oui, indiquer le montant couvert)	capital restant dû au 31/12/2023	capital restant dû au 31/12/2022											
					Echéance de l'exercice - partie capital	Echéance de l'exercice - partie intérêt																		
C163 Emprunts obligataires																								
<i>C1631 Emprunts obligataires remboursables in fine</i>																								
EMTN SOUCHE12	10013EMTN12	NATIXIS	1	A		2 712 500,00	F	F	3,875%	70 000 000,00	70 000 000,00	70 000 000,00												
EMTN SOUCHE13	10014EMTN13	MERRILL LYNCH	1	A		1 940 000,00	F	F	3,880%	50 000 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00												
EMTN SOUCHE14	10015EMTN14	HSBC	1	A		1 711 080,70	V	Euribor 6M+0,54%	3,754%	55 658 627,09	55 658 627,09	55 658 627,09												
EMTN SOUCHE15 - tranche 1	10016EMTN15-1	NATIXIS	1	A		2 636 300,00	F	F	4,100%	64 300 000,00	64 300 000,00	64 300 000,00												
EMTN SOUCHE16	10017EMTN16	BARCLAYS	1	A		3 522 895,43	F	F	3,710%	94 958 750,00	94 958 750,00	94 958 750,00												
EMTN SOUCHE17	10018EMTN17	BNP-PARIBAS	1	A		1 120 500,00	F	F	4,150%	27 000 000,00	27 000 000,00	27 000 000,00												
EMTN SOUCHE15 - tranche 2	10016EMTN15-2	NATIXIS	1	A		2 188 418,77	F	F	4,280%	51 131 279,56	51 131 279,56	51 131 279,56												
EMTN SOUCHE18	10019EMTN18	BNP-PARIBAS	1	A		1 025 000,00	F	F	4,100%	25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00												
EMTN SOUCHE19	10020EMTN19	BNP-PARIBAS	1	A		2 727 020,02	V	Euribor 3M+1,4%	5,2780%	60 650 987,26	60 650 987,26	60 650 987,26												
EMTN SOUCHE21	10022EMTN21	SG	1	A		1 304 000,00	F	F	1,630%	80 000 000,00	80 000 000,00	80 000 000,00												
EMTN SOUCHE22	10023EMTN22	SG	1	A		1 211 000,00	F	F	1,730%	70 000 000,00	70 000 000,00	70 000 000,00												
EMTN SOUCHE23	10024EMTN23	BRED	1	A	50 000 000,00	1 661 147,22	V	Euribor 3M+0,30%	4,071%	-	50 000 000,00	50 000 000,00												
EMTN SOUCHE25	10026EMTN25	GOLDMAN-SACHS	1	A		465 000,00	F	F	1,550%	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00												
EMTN SOUCHE26	10027EMTN26	BRED	1	A		127 500,00	F	F	0,425%	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00												
EMTN SOUCHE27 - tranche 1	10028EMTN27-1	BRED	1	A		29 200,00	F	F	0,292%	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00												
EMTN SOUCHE27 - tranche 2	10028EMTN27-2	BRED	1	A		29 200,00	F	F	0,292%	35 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00												
EMTN SOUCHE27 - tranche 3	10028EMTN27-3	BRED	1	A		43 800,00	F	F	0,292%	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00												
EMTN SOUCHE28 - tranche 1	10029EMTN28-1	SG	1	A		46 500,00	F	F	0,310%	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00												
EMTN SOUCHE29	10030EMTN29	COMMERZBANK	1	A		430 000,00	F	F	0,860%	50 000 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00												
EMTN SOUCHE30 - tranche 1	10031EMTN30-1	COMMERZBANK	1	A		465 000,00	F	F	1,350%	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00												
EMTN SOUCHE31 - tranche 1	10032EMTN31-1	HSBC	1	A		596 100,00	F	F	1,987%	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00												
EMTN SOUCHE31 - tranche 2	10032EMTN31-2	JEFFERIES	1	A		99 350,00	F	F	1,987%	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00												
EMTN SOUCHE32	10033EMTN32	ABN-AMRO	1	A		612 500,00	F	F	1,750%	35 000 000,00	35 000 000,00	35 000 000,00												
EMTN SOUCHE33 - tranche 1	10034EMTN33-1	ABN-AMRO	1	A		495 000,00	F	F	1,375%	36 000 000,00	36 000 000,00	36 000 000,00												
EMTN SOUCHE34	10035EMTN34	MERRILL LYNCH	1	A		543 000,00	F	F	1,810%	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00												
EMTN SOUCHE35	10036EMTN35	ABN-AMRO	1	A		481 250,00	F	F	1,750%	27 500 000,00	27 500 000,00	27 500 000,00												
EMTN SOUCHE36	10037EMTN36	BNP-PARIBAS	1	A		718 000,00	F	F	1,795%	40 000 000,00	40 000 000,00	40 000 000,00												
EMTN SOUCHE37	10038EMTN37	HSBC	1	A		1 440 000,00	F	F	1,800%	80 000 000,00	80 000 000,00	80 000 000,00												
EMTN SOUCHE33 - tranche 2	10034EMTN33-2	ABN-AMRO	1	A		550 000,00	F	F	1,375%	40 000 000,00	40 000 000,00	40 000 000,00												
EMTN SOUCHE38	10039EMTN38	COMMERZBANK	1	A		499 500,00	F	F	1,850%	27 000 000,00	27 000 000,00	27 000 000,00												
EMTN SOUCHE39 - tranche 1	10040EMTN39-1	SG	1	A		1 091 000,00	F	F	1,091%	100 000 000,00	100 000 000,00	100 000 000,00												
EMTN SOUCHE40	10041EMTN40	CACIB	1	A		449 550,00	F	F	1,665%	27 000 000,00	27 000 000,00	27 000 000,00												
EMTN SOUCHE41	10042EMTN41	CACIB	1	A		901 200,00	F	F	1,502%	60 000 000,00	60 000 000,00	60 000 000,00												
EMTN SOUCHE42	10043EMTN42	BRED	1	A		116 000,00	F	F	0,580%	20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00												
EMTN SOUCHE43 - tranche 1	10044EMTN43-1	BRED	1	A		204 750,00	F	F	0,8825%	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00												
EMTN SOUCHE43 - tranche 2	10044EMTN43-2	BRED	1	A		116 025,00	F	F	0,6825%	17 000 000,00	17 000 000,00	17 000 000,00												
EMTN SOUCHE44	10045EMTN44	BRED	1	A	35 000 000,00	0,00	F	F	0,000%	-	35 000 000,00	35 000 000,00												
EMTN SOUCHE45	10046EMTN45	UNICREDIT	1	A		0,00	F	F	0,000%	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00												
EMTN SOUCHE43 - tranche 3	10044EMTN43-3	BRED	1	A		68 250,00	F	F	0,6825%	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00												
EMTN SOUCHE46	10047EMTN46	SG	1	A		429 200,00	F	F	1,073%	40 000 000,00	40 000 000,00	40 000 000,00												
EMTN SOUCHE47	10048EMTN47	SG	1	A		337 500,00	F	F	1,125%	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00												
EMTN SOUCHE48	10049EMTN48	SG	1	A		354 900,00	F	F	1,183%	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00												
EMTN SOUCHE43 - tranche 2	10040EMTN43-2	SG	1	A		109 100,00	F	F	1,091%	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00												
EMTN SOUCHE49	10050EMTN49	ABN AMRO	1	A		262 500,00	F	F	0,750%	35 000 000,00	35 000 000,00	35 000 000,00												
EMTN SOUCHE43 - tranche 4	10044EMTN43-4	TSAF OTC	1	A		34 125,00	F	F	0,6825%	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00												

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
 NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AF-HP
 ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE
 A LONG ET MOYEN TERME [Caractéristiques générales]

EMTN SOUCHE50 - tranche 1	10051EMTN59-1	BNP	1	A		143 000,00	F	F	0,288%			50 000 000,00	50 000 000,00
EMTN SOUCHE51	10052EMTN51	JEFFERIES	1	A		129 400,00	F	F	0,647%			20 000 000,00	20 000 000,00
EMTN SOUCHE28 - tranche 2	10029EMTN28-2	DEUTSCHE BANK	1	A		31 000,00	F	F	0,310%			10 000 000,00	10 000 000,00
EMTN SOUCHE52	10053EMTN52	DEUTSCHE BANK	1	A		157 500,00	F	F	0,630%			25 000 000,00	25 000 000,00
EMTN SOUCHE53 - tranche 1	10054EMTN53-1	JEFFERIES	1	A		245 000,00	F	F	0,490%			50 000 000,00	50 000 000,00
EMTN SOUCHE54	10055EMTN54	CACIB	1	A		499 500,00	F	F	0,666%			75 000 000,00	75 000 000,00
EMTN SOUCHE55	10056EMTN55	CACIB	1	A		341 500,00	F	F	0,683%			50 000 000,00	50 000 000,00
EMTN SOUCHE56	10057EMTN56	LBP	1	A		560 000,00	F	F	0,800%			70 000 000,00	70 000 000,00
EMTN SOUCHE43 - tranche 5	10044EMTN43-5	JEFFERIES	1	A		68 250,00	F	F	0,6825%			10 000 000,00	10 000 000,00
EMTN SOUCHE57	10058EMTN57	SG	1	A		315 900,00	F	F	1,053%			30 000 000,00	30 000 000,00
EMTN SOUCHE53 - tranche 2	10054EMTN53-2	COMMERZBANK	1	A		49 000,00	F	F	0,490%			10 000 000,00	10 000 000,00
EMTN SOUCHE58	10059EMTN58	CACIB	1	A		329 700,00	F	F	1,099%			30 000 000,00	30 000 000,00
EMTN SOUCHE59	10060EMTN59	NATWEST	1	A		190 200,00	F	F	0,634%			30 000 000,00	30 000 000,00
EMTN SOUCHE60	10061EMTN60	NATWEST	1	A		237 300,00	F	F	0,791%			30 000 000,00	30 000 000,00
EMTN SOUCHE50 - tranche 2	10051EMTN59-2	COMMERZBANK	1	A		28 600,00	F	F	0,286%			10 000 000,00	10 000 000,00
EMTN SOUCHE33 - tranche 3	10034EMTN33-3	NATIXIS	1	A		137 500,00	F	F	1,375%			10 000 000,00	10 000 000,00
EMTN SOUCHE43 - tranche 6	10044EMTN43-6	JEFFERIES	1	A		170 625,00	F	F	0,6825%			25 000 000,00	25 000 000,00
EMTN SOUCHE30 - tranche 2	10031EMTN30-2	NATIXIS	1	A		108 500,00	F	F	1,550%			7 000 000,00	7 000 000,00
EMTN SOUCHE43 - tranche 7	10044EMTN43-7	JEFFERIES	1	A		68 250,00	F	F	0,6825%			10 000 000,00	10 000 000,00
EMTN SOUCHE61	10062EMTN61	NATWEST	1	A		465 000,00	F	F	0,750%			62 000 000,00	62 000 000,00
EMTN SOUCHE62	10063EMTN62	LBP	1	A		956 500,00	F	F	1,913%			50 000 000,00	50 000 000,00
EMTN SOUCHE63	10064EMTN63	ABN AMRO	1	A		600 000,00	F	F	2,000%			30 000 000,00	30 000 000,00
EMTN SOUCHE64	10065EMTN64	HSBC	1	A		1 446 400,00	F	F	1,808%			80 000 000,00	80 000 000,00
EMTN SOUCHE33 - tranche 4	10034EMTN33-4	NATIXIS	1	A		137 500,00	F	F	1,375%			10 000 000,00	10 000 000,00
EMTN SOUCHE33 - tranche 5	10034EMTN33-5	NATIXIS	1	A		137 500,00	F	F	1,375%			10 000 000,00	10 000 000,00
EMTN SOUCHE65	10066EMTN65	BRED	1	A		199 199,99	F	F	2,120%			10 000 000,00	10 000 000,00
EMTN SOUCHE66	10067EMTN66	JEFFERIES	1	A		586 667,78	V	Euribor 6M+0,45%	3,521%			20 000 000,00	20 000 000,00
EMTN SOUCHE67	10068EMTN67	CACIB	1	A		394 500,00	F	F	2,630%			15 000 000,00	15 000 000,00
EMTN SOUCHE68	10069EMTN68	CACIB	1	A		1 394 000,00	F	F	2,788%			50 000 000,00	50 000 000,00
EMTN SOUCHE69 - tranche 1	10070EMTN69-1	JEFFERIES	1	A		1 027 358,33	V	Euribor 6M+0,50%	4,148%			30 000 000,00	30 000 000,00
EMTN SOUCHE70	10071EMTN70	CACIB	1	A		647 800,00	F	F	3,239%			20 000 000,00	20 000 000,00
EMTN SOUCHE69 - tranche 2	10070EMTN69-2	NATIXIS	1	A		856 131,95	V	Euribor 6M+0,50%	4,148%			25 000 000,00	25 000 000,00
EMTN SOUCHE71	10072EMTN71	JEFFERIES	1	A		339 006,39	V	Euribor 3M+0,40%	4,208%			10 000 000,00	10 000 000,00
EMTN SOUCHE72	10073EMTN72	SG	1	A		950 810,00	F	F	3,578%			100 000 000,00	-
EMTN SOUCHE73	10074EMTN73	JEFFERIES	1	A		862 802,50	V	Euribor 3M+0,50%	4,315%			30 000 000,00	-
EMTN SOUCHE74 - tranche 1	10075EMTN74-1	JEFFERIES	1	A	0,00	0,00	F	F	0,000%			10 000 000,00	-
EMTN SOUCHE74 - tranche 2	10075EMTN74-2	JEFFERIES	1	A	0,00	0,00	F	F	0,000%			8 000 000,00	-
EMTN SOUCHE75	10076EMTN75	BRED	1	A	0,00	0,00	F	F	0,000%			15 000 000,00	-
EMTN SOUCHE76	10077EMTN76	ABN AMRO	1	A	0,00	0,00	F	F	0,000%			10 000 000,00	-
EMTN SOUCHE77	10078EMTN77	SG	1	A	0,00	0,00	F	F	0,000%			40 000 000,00	-
EMTN SOUCHE78 - tranche 1	10079EMTN78-1	JEFFERIES	1	A	127 538,89	V	Euribor 3M+0,42%	4,174%			10 000 000,00	-	
EMTN SOUCHE79	10080EMTN79	HSBC-CACIB-SG	1	A	0,00	0,00	F	F	0,000%			140 000 000,00	-
EMTN SOUCHE78 - tranche 2	10079EMTN78-2	JEFFERIES	1	A	0,00	0,00	V	Euribor 3M+0,42%	0,000%			10 000 000,00	-
EMTN SOUCHE80	10081EMTN80	CACIB	1	A	0,00	0,00	F	F	0,000%			48 500 000,00	-
EMTN SOUCHE81 - tranche 1	10082EMTN81-1	JEFFERIES	1	A	0,00	0,00	V	Euribor 3M+0,40%	0,000%			30 000 000,00	-
EMTN SOUCHE81 - tranche 2	10082EMTN81-2	JEFFERIES	1	A	0,00	0,00	V	Euribor 3M+0,40%	0,000%			10 000 000,00	-
cte 1631+1632					85 000 000,00	50 844 762,97						190 650 987,26	3 043 697 643,91
C/1638 Autres emprunts obligataires													2 667 197 643,91
EMTN SOUCHE01	10002EMTN1	ABN AMRO+CALYON	1	A	5 000 000,00	2 782 500,00	F	F	3,975%			65 000 000,00	70 000 000,00
	cte 1638				5 000 000,00	2 782 500,00						65 000 000,00	70 000 000,00
TOTAL CTE 163					90 000 000,00	53 627 262,97						190 650 987,26	3 108 697 643,91
													2 737 197 643,91

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
 NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AF-HP
 ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMpte FINANCIER 2023

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE
 A LONG ET MOYEN TERME [Caractéristiques générales]

C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit														
<i>C/1641 Emprunts en euros</i>														
Contrat initial de 23,3 M€-La Banque Postale	20035LBP	DEXIA-CLF	1	A	1 165 000,00	228 747,76	F	F	1,320%	16 601 250,00	17 766 250,00			
Contrat initial de 50 M€-La Banque Postale	20037LBP	DEXIA-CLF	1	A	3 389 830,52	450 211,86	F	F	1,250%	33 898 305,03	37 288 135,55			
Contrat initial de 10 M€-La Banque Postale	20043LBP	DEXIA-CLF	1	A	204 134,71	318 883,33	F	F	3,180%	9 795 865,29	10 000 000,00			
Contrat initial de 10 M€-La Banque Postale	20044LBP	DEXIA-CLF	1	A	10 299,74	V	€ster+0,95%	2,851%		10 000 000,00	10 000 000,00			
Contrat initial de 10 M€-La Banque Postale	20045LBP	DEXIA-CLF	1	A	10 480,30	V	€ster+1,00%	2,901%		10 000 000,00	10 000 000,00			
Contrat initial de 9 M€-La Banque Postale	20046LBP	DEXIA-CLF	1	A	4 529,75	V	€ster+1,12%	3,021%		9 000 000,00	9 000 000,00			
Contrat initial de 9 M€-La Banque Postale	20048LBP	DEXIA-CLF	1	A	0,00	F	F	0,000%		9 000 000,00	9 000 000,00			
Contrat initial de 60 M€ DERFA ACS BANK	200090DEPFA	BAWAG	1	C	2 445 500,00	F	F	4,020%		60 000 000,00	60 000 000,00			
Contrat initial de 50 M€ SG	200195OCGEN	SG	1	A	1 821 197,92	F	F	3,593%		50 000 000,00	50 000 000,00			
Contrat initial de 30 M€ SG	200205OCGEN	SG	1	A	1 154 312,50	F	F	3,795%		30 000 000,00	30 000 000,00			
Contrat initial de 36 M€ SG	200215OCGEN	SG	1	A	1 299 400,00	F	F	3,560%		36 000 000,00	36 000 000,00			
Contrat initial de 60 M€ SG	200235OCGEN	SG	1	B	60 000 000,00	1 945 329,89	V	Euribor 3 mois (fixé à 1,385%) <	4,102%		60 000 000,00			
Contrat initial de 15 M€ SG	20049SG	SG	1	A	0,00	V	Euribor 1 mois+0,55%	0,000%		15 000 000,00				
Contrat initial de 19,750 M€ CDC	200240CDC	CDC	1	A	494 243,68	516 888,38	F	F	3,510%	14 482 524,02	14 976 177,70			
Contrat initial de 91,5 M€ CDC	20032CDC	CDC	1	A	3 050 000,00	2 097 790,00	F	F	3,620%	54 900 000,00	57 950 000,00			
Contrat initial de 8,6 M€ CDC	20033CDC	CDC	1	A	430 000,00	0,00	F	F	0,000%	5 590 000,00	6 020 000,00			
Contrat initial de 6 M€ CDC	20034CDC	CDC	1	A	300 000,00	0,00	F	F	0,000%	3 900 000,00	4 200 000,00			
contrat initial de 30,3 M€ CDC	20051CDC	CDC	1	A	0,00	F	F	0,000%		30 300 000,00	-			
contrat initial de 41 M€ CDC	20052CDC	CDC	1	A	0,00	F	F	0,000%		41 000 000,00	-			
Contrat initial de 30 M€ BNP-PARIBAS	20029BNP	BNP-PARIBAS	1	A	1 875 000,00	240 070,28	V	Euribor 3 mois+0,49%	4,335%	5 625 000,00	7 500 000,00			
Contrat initial de 30 M€ Caisse d'Epargne	20027CEIDF	Caisse d'Epargne IDF	1	A	1 188 000,00	F	F	3,960%		30 000 000,00	30 000 000,00			
Contrat initial de 105 M€ Caisse d'Epargne: CE-CFF	20030CECFF-EX 3007CECFF	CE-CFF	1	A	2 187 500,00	13 444,62	F	F	2,405%		-	2 187 500,00		
Contrat initial de 40 M€ Caisse d'Epargne	20038CEIDF	CE-CFF	1	A	2 666 666,68	337 166,67	F	F	1,190%	26 666 666,68	29 333 333,28			
Contrat initial de 20 M€ Caisse d'Epargne	20038CEIDF	CE-CFF	1	A	1 333 333,32	31 000,00	F	F	0,200%	14 666 666,67	14 666 666,72			
Contrat initial de 40 M€ Caisse d'Epargne	20042CEIDF	CE-IDF	1	A	928 000,00	F	F	2,320%		40 000 000,00	40 000 000,00			
Contrat initial de 16 M€ BRED	20050BRED	CE-CFF	1	A	0,00	F	F	0,000%		16 000 000,00	-			
Contrat initial de 10 M€ CRCA	20031CAIDF	Credit Agricole IDF	1	A	764 940,19	124 437,43	F	F	3,840%	2 475 617,85	3 240 558,04			
Contrat initial de 10 M€ ARKEA	20039ARKEA	ARKEA	1	A	150 000,00	F	F	1,500%		10 000 000,00	10 000 000,00			
Contrat initial de 10 M€ ARKEA	20040ARKEA	ARKEA	1	A	171 000,00	F	F	1,710%		10 000 000,00	10 000 000,00			
Contrat initial de 10 M€ ARKEA	20041ARKEA	ARKEA	1	A	500 000,00	152 000,00	F	F	1,520%	9 500 000,00	10 000 000,00			
Contrat initial de 9 M€-La Banque Postale	20047LBP	LBP	1	A	4 529,75	V	€ster+1,12%	3,021%		9 000 000,00	9 000 000,00			
	TOTAL CTE 1641				78 360 649,10	15 644 270,28				14 666 666,67	613 401 895,51	589 462 544,61		
<i>C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie</i>														
<i>cte 16441: Opérations afférentes à l'emprunt</i>														
Contrat CLTR initial de 75 m€ DEXIA-CLF	30006DEXIA	DEXIA-CLF	1	A	-	1 348 233,89	V	éonia+0,08	4,047%	46 800 000,00	46 800 000,00			
	TOTAL CTE 1644				-	1 348 233,89				46 800 000,00	46 800 000,00			
	TOTAL CTE 164				78 360 649,10	16 992 504,17				660 201 895,51	636 262 544,61			
<i>C/167 Emprunts assortis de conditions particulières</i>														
<i>C/ 1673 Prêts de l'Etat</i>														
<i>C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP</i>														
<i>C/ 1675 Dettes - Partenariats publics-privé</i>														
COFELYS services (contrat partenariat Public Privé Avicenne)	PPP	COFELYS	1	A	1 828 098,40	1 866 354,39								
GENECOM (Bail emphytéotique Hospitalier La pitié)	BEH	GENECOM	1	A	577 176,19	344 739,93	F	F	3,830%	8 517 468,86	9 094 645,05			
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux					1 250 922,21	1 521 614,46	F	F	4,240%	34 612 365,51	35 863 287,72			
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie														
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières														
	TOTAL CTE 167				1 828 098,40	1 866 354,39				43 129 834,37	44 957 932,77			
<i>C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (hors ICNE)</i>														
						170 188 747,50	72 486 121,53			205 317 653,93	3 812 029 373,79	3 418 418 121,29		

1 : date à partir de laquelle les fonds sont amortis

2 : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge ex)

3 : indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

4 : pour la première échéance payée, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

5 : en fine F, progressif P, amortissements constants AC, degressif D, variable V

6 : A annuel T trimestriel M mensuel S semestriel

7 : date de la première échéance payée sur la phase structure

8 : date de la dernière échéance payée sur la phase structure

9 : indiquer la formule entière du calcul du taux en phase structure

10 : pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la sim

11 : pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt c

12 : pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer le taux en pourcentage

13 : si l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de compléter les tableaux sur les opérations de couverture

Etat BI9

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
 NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
 ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMpte FINANCIER 2023

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
 Etat des crédits de trésorerie

Indiquer le détail par contrat

n°	numéro du contrat	date d'autorisation de la ligne ou de signature du contrat	durée du contrat (en mois)	index disponibles au 31/12/2023	montant max. autorisé 31/12/2023	encours moyen en 2023	montant des intérêts remboursés en 2023	encours restant dû au 31/12/23
				1		2	3	
C/519 crédits de trésorerie								
C/51931 ligne de crédits de trésorerie								
SOCIETE GENERALE	1	juil-22	12	EUF 1mois	-	-	10 000,00	-
SOCIETE GENERALE	2	déc-22	12	EUF 1mois	-	-	11 500,00	-
SOCIETE GENERALE	3	juil-23	12	EUF 1mois	25 000 000	-	6 500,00	-
SOCIETE GENERALE	4	déc-23	12	EUF 1mois	25 000 000	-	4 625,00	-
CA CIB	5	juil-22	12	€STR - euribor	-	-	9 479,16	-
CA CIB	6	déc-22	12	€STR - euribor	-	-	12 638,88	-
CA CIB	7	juil-23	12	€STR - euribor	25 000 000	-	5 659,72	-
CA CIB	8	déc-23	12	€STR - euribor	50 000 000	-	-	-
ARKEA	9	juil-22	12	TI3M	-	-	-	-
ARKEA	10	juil-23	12	TI3M	25 000 000	-	12 500,00	-
CAISSE D'EPARGNE IDF	11	déc-21	12	TF + 0,18%	-	-	354,17	-
CAISSE D'EPARGNE IDF	12	déc-22	12	€STR	-	-	16 840,26	-
CAISSE D'EPARGNE IDF	13	déc-23	12	€STR	25 000 000	-	-	-
BRED	14	août-22	12	euribor	-	-	7 291,67	-
BNP	15	déc-21	12	E3M	-	-	7 500,00	-
BNP	16	déc-22	12	E3M	-	-	30 416,67	-
C/51932 ligne de crédits de trésorerie liée à un emprunt								
DEXIA	1	déc-07	252	eonia	46 800 000	46 800 000	-	46 800 000
C/5194 NEU CP (ex Billets de trésorerie)					450 000 000			

1 : préciser le ou les index (Eonia, Euribor 1 mois etc.)

2 : encours tiré * nombre de jours du tirage /365

3 : y compris les commissions de non utilisation et autres frais payés sur l'exercice au titre de la ligne

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME**
Typologie de l'encours de dette

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro (1)	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices (2)	Ecarts d'indices zone euro (3)	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (4)	Ecarts d'indices hors zone euro (5)	Autres indices (6)
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	121					
	% de l'encours	98,43%					
	Montant en euros	3 752 029 373,79					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	1,57%					
	Montant en euros	60 000 000,00					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 cap	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

Etat B9
 N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
 NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
 ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMpte FINANCIER 2023

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE
 A LONG ET MOYEN TERME [Détail des opérations de couverture]

Emprunt couvert	Instrument de couverture										Instrument de couverture (swap de taux)						Instrument de couverture			
	Capital restant dû au 31/12/2023	Formule de calcul du taux d'intérêt (avant couverture)	Niveau de risque selon charte "Gissler"	Organisme co-contractant	Numéro du contrat	Type de couvertur e	Nature de la couverture (change ou taux)	Capital restant dû couvert au 31/12/2023	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Niveau de risque selon charte "Gissler" après couverture	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts payés sur l'exercice	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts reçus sur l'exercice	Niveau de l'option (en taux)
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
Taux fixe (total)	144 666 666,72							144 666 666,67				4 071 171,35				3 892 258,33				
70 000 000,00	3,875%	1A	NATIXIS	2655305M	swap	Taux	70 000 000,00	13/08/2010	13/08/2025	1A	V	Euribor 6M+0,5%	3,603%	1 722 377,23	F	3,875%	3,875%	2 712 500,00		
25 000 000,00	4,100%	1A	BNP	MD6798761	swap	Taux	25 000 000,00	05/01/2012	05/01/2032	1A	V	Euribor 3M+1,3%	4,897%	963 713,20	F	4,100%	4,100%	1 025 000,00		
35 000 000,00	0,2920%	1A	SG	ONE-9076224	swap	Taux	35 000 000,00	09/02/2017	27/07/2025	1A	V	Euribor 3M-0,17%	3,535%	916 321,38	F	0,2920%	0,292%	102 200,00		
14 666 666,72	0,2000%	1A	BNP	MP22167575/76	swap	Taux	14 666 666,67	04/12/2019	04/12/2034	1A	V	Euribor 3M flooré à 0%	3,795%	460 759,54	F	0,3400%	0,340%	52 558,33		
Taux variable simple (total)	196 639 162,26							196 639 162,26				4 290 934,26				6 626 311,83				
60 000 000,00	Euribor 3M+1,4%	1A	NATIXIS	6096452M	swap	Taux	60 550 907,25	19/12/2014	19/03/2024	1A	F	2,065%	2,065%	1 722 000,00	V	Euribor 3M+1,4%	5,278%	1 722 000,00		
70 000 000,00	Euribor 6M+0,5%	1A	BNP	MD17178141	swap	Taux	70 000 000,00	13/08/2010	13/08/2025	1A	F	3,35%	3,35%	2 338 575,34	V	Euribor 6M+0,5%	3,603%	1 722 377,23		
25 000 000,00	Euribor 3M+1,3%	1A	BNP	MD21121559	swap	Taux	25 000 000,00	05/01/2021	05/01/2032	1A	F	2,38%	2,38%	595 000,00	V	Euribor 3M+1,3%	4,897%	963 713,20		
35 000 000,00	Euribor 3M-0,17%	1A	SG	IRD-1004104	swap	Taux	35 000 000,00	27/07/2019	27/07/2025	1A	F	0,26%	0,26%	91 000,00	V	Euribor 3M-0,17%	3,535%	916 321,38		
Taux complexe (total)																				
Total	335 317 653,98							335 317 653,93							8 362 105,61			10 221 690,16		

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture

2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

3 : Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swap) .

4 : F : fixe ; V : variable ; C : complexe

5 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

6 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
 NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
 ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
 Emprunts refinancés ou renégociés au cours de l'année 2023

N° du contrat d'emprunt initial	Date de signature du contrat initial	Organisme prêteur du contrat initial	N° du contrat refinancé	Date de refinancement / renégociation	Date de la 1ère échéance du prêt refinancé/renégocié	Organisme prêteur du contrat refinancé	Durée résiduelle en années (1)	Taux (2)					Capital restant dû à date de refinancement (5)	Profil d'amortissement(6)	Pénalités de sortie payées						
								Contrat initial		Contrat refinancé / renégocié					Contrat initial	Contrat refinancé	Contrat initial	Contrat refinancé / renégocié	Total	dont autofinancé	dont recapitalisé (capitalisé)
								Contrat initial	Contrat refinancé / renégocié	Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (Charte "Gissier")	Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (Charte "Gissier")						
Total																					

(1) Inscrite la durée résiduelle au 31/12/N

(2) Taux à la date de refinancement / renégociation

(3) Indiquer : F: fixe ; V: variable simple ; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer la formule entière du calcul du taux ; si taux complexe (type de taux = C) indiquer la formule de la phase structurée

(5) Le refinancement peut porter sur une partie seulement du prêt, les capitaux restant dus du contrat initial et renégocié peuvent donc être différents

(6) Indiquer AC pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, D pour amortissement dégressif, F pour in fine, V pour variable

(7) Le total de la colonne doit correspondre au montant comptabilisé en compte 166 sur l'exercice (crédit ou débit). Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations de réaménagement (refinancement s'il y a novation de contrat ou renégociation lorsqu'

Néant pour 2023

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Echéancier flux de trésorerie

Catégories d'emprunts	Echéancier						
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	+ 5 ans	Total
Emprunts non structurés (cotés 1A)							
- <i>capital</i>	115 693 010,39	185 437 617,92	177 357 468,35	174 010 779,71	180 397 952,05	2 919 132 545,37	3 752 029 373,79
- <i>intérêts</i>							
Emprunts structurés - risque limité (cotés 1B, 2B, 2A, 3A, 3B et 3C)							
- <i>capital</i>							
- <i>intérêts</i>							
Emprunts structurés - risque élevé (non cités ci-dessus)							
- <i>capital</i>	60 000 000,00						60 000 000,00
- <i>intérêts</i>							
Emprunts "hors charte Gissler" (6F)							
- <i>capital</i>							
- <i>intérêts</i>							
TOTAL TOUTES CATEGORIES	175 693 010,39	185 437 617,92	177 357 468,35	174 010 779,71	180 397 952,05	2 919 132 545,37	3 812 029 373,79
- <i>capital</i>	175 693 010,39	185 437 617,92	177 357 468,35	174 010 779,71	180 397 952,05	2 919 132 545,37	3 812 029 373,79
- <i>intérêts</i>							

Etat BI10**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2023****ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE**

PRESENTATION GENERALE	
*Présentation générale du nombre et types de groupements ou d'entités dans lesquels l'EPS est partie prenante et s'il existe des faits marquants durant l'exercice	Fondation hospitalière APHP pour la Recherche, SAS APHP international, SAS Echopen Factory, GCS Seqoia
*Seuils de significations retenus par l'EPS pour fournir une information en annexe sur une entité ou un groupement	Droits de vote >20% ou associé à une participation financière significative
*Faits marquants relatifs aux groupements et entités survenus durant l'exercice	

RESTITUTION PAR ENTITE / GROUPEMENT				
Fondation de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris pour la recherche				
Présentation de l'entité / du groupement :				
DENOMINATION	Fondation de l'Assistance Publique Hôpitaux de			
FORME JURIDIQUE	Fondation hospitalière			
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	55, boulevard Diderot, 75610 - Paris Cedex 12			
NATURE D'ACTIVITE	Financement de projets de recherche, gestion des Fonds Recherche, participation à la recherche clinique dans le cadre de la Convention Unique, soutien à la constitution d'une communauté de recherche AP-HP.			
GOUVERNANCE	Conseil d'administration			
Principaux liens de l'entité avec l'EPS (présentation synthétique) :	Exercice N (arrêté au 30/09/2023)	Exercice N-1 (arrêté au 30/09/2022)	Commentaires	
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	2 420 000	2 420 000		
TRADUCTION EN POURCENTAGE DE DETENTION (le cas échéant)	100%	100%		
NATURE DU CONTROLE / DE L'INFLUENCE NOTABLE (1)	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif		
MODALITES DE PARTICIPATION DES MEMBRES / ACTIONNAIRES (1)	N/A	N/A		
MODALITES DE REPARTITION ENTRE MEMBRES / ACTIONNAIRES (3)	N/A	N/A		
MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT (4)				
Existence et modalités (5) d'exercice de la solidarité financière entre l'EPS et le groupement/l'entité	Prestations de recherche clinique et d'expertise dons, mécénat et contributions financières d'organisations d'intérêt général	Prestations de recherche clinique et d'expertise dons, mécénat et contributions financières d'organisations d'intérêt général		
AUTRES INFORMATIONS	N/A	N/A	N/A	

Etat BI10**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2023****ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE**

Information financières significatives par entité / groupement :	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires
MONTANT DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT	4 470 620,00	3 808 426	
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	2 420 000	2 420 000	
TAUX DE DETENTION	100%	100%	
CONTRIBUTION ANNUELLE VERSEE PAR L'EPS	N/A	N/A	
PRESTATIONS FACTUREES A L'EPS	N/A	N/A	

Emprunts :			
MONTANT DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS REALISES PAR L'ENTITE / LE GROUPEMENT	0	0	
Montant des nouveaux emprunts	0	0	
Montant du remboursement	0	0	
Exposition de l'EPS du fait de la solidarité financière potentielle	N/A	N/A	

Immobilisation:			
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		16 557 785,00	
INVESTISSEMENT MIS A DISPOSITION / MODALITES D'EVALUATION (valeur nette comptable / coût réel)	80 036	80 036	
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEÉE PAR L'ENTITE / LE GROUPEMENT AUPRES DE L'EPS			
Cession	N/A	N/A	
Liquidation	N/A	N/A	
Mise à disposition	N/A	N/A	
Autre	N/A	N/A	

Etat BI10**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2023****ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE**

TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEÉE PAR L'EPS AUPRES DE L'ENTITE / LE GROUPEMENT				
	Cession			
	Liquidation	N/A		
	Mise à disposition	N/A		
	Autre	N/A		
Produits :				
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT		27 703 126		27 728 786

Résultat :			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT		662 195	416 869
LA PART DU RESULTAT ASSUMEE PAR L'EPS		N/A	N/A
Eléments hors bilans :			
ENGAGEMENTS PRIS par l'entité / le groupement			
	Cession	N/A	N/A
	Liquidation	N/A	N/A
	Mise à disposition	N/A	N/A
	Garanties d'emprunts accordées	N/A	N/A
	Autre	N/A	N/A
ENGAGEMENTS RECUS par l'entité / le groupement			
	Cession	N/A	N/A
	Liquidation	N/A	N/A
	Mise à disposition	N/A	N/A
	Garanties d'emprunts reçues	N/A	N/A
	Autre		
PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR L'ETABLISSEMENT (en ETP et coût salarial)			9 432 405 Conventions de mécénat signées
AUTRES ELEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS			237 850 Changement du siège social en 2022

Etat BI10**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2023****ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE**

RESTITUTION PAR ENTITE / GROUPEMENT				
	APHP International			
Présentation de l'entité / du groupement :				
DENOMINATION	AP-HP International			
FORME JURIDIQUE	SAS			
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	10, rue des Fosses St Marcel, 75005 - Paris			
NATURE D'ACTIVITE	Développement d'une offre de prestations commerciales à l'international en valorisant le savoir-faire de l'AP-HP			
GOUVERNANCE	Conseil de surveillance			
Principaux liens de l'entité avec l'EPS (présentation synthétique) :	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires	
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	250 000	250 000		
TRADUCTION EN POURCENTAGE DE DETENTION (le cas échéant)	100%	100%		
NATURE DU CONTROLE / DE L'INFLUENCE NOTABLE (1)	Contrôle exclusif	Contrôle exclusif		
MODALITES DE PARTICIPATION DES MEMBRES / ACTIONNAIRES (1)	N/A	N/A		
MODALITES DE REPARTITION ENTRE MEMBRES / ACTIONNAIRES (3)	N/A	N/A		
MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT (4)	Développement à l'étranger			Développement à l'étranger
Existence et modalités (5) d'exercice de la solidarité financière entre l'EPS et le groupement/l'entité	N/A	N/A		
AUTRES INFORMATIONS	N/A	N/A		

Information financières significatives par entité / groupement :	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires
MONTANT DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT	1 399 009	1 381 910	
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	250 000	250 000	
TAUX DE DETENTION	100%	100%	
CONTRIBUTION ANNUELLE VERSEE PAR L'EPS	N/A	N/A	
PRESTATIONS FACTUREES A L'EPS	N/A	N/A	

Etat BI10**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2023****ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE**

Emprunts :				
MONTANT DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS REALISES PAR L'ENTITE / LE GROUPEMENT				
Montant des nouveaux emprunts				
Montant du remboursement				
Exposition de l'EPS du fait de la solidarité financière potentielle				
Immobilisation:				
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES INVESTISSEMENT MIS A DISPOSITION / MODALITES D'EVALUATION (valeur nette comptable / coût réel)		5 491	9 823	
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEES PAR L'ENTITE / LE GROUPEMENT AUPRES DE L'EPS				
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEES PAR L'EPS AUPRES DE L'ENTITE / LE GROUPEMENT	Cession			
	Liquidation			
	Mise à disposition			
	Autre			
Produits :				
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT		3 842 916	3 396 915	

Etat BI10**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2023****ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE**

Résultat :			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT		17 099	189 069
LA PART DU RESULTAT ASSUMEE PAR L'EPS			
Eléments hors bilans :			
ENGAGEMENTS PRIS par l'entité / le groupement			
	Cession		
	Liquidation		
	Mise à disposition		
	Garanties d'emprunts accordées		
	Autre		
ENGAGEMENTS RECUS par l'entité / le groupement			
	Cession		
	Liquidation		
	Mise à disposition		
	Garanties d'emprunts reçues		
	Autre		
PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR L'ETABLISSEMENT (en ETP et coût salarial)		NC	0,76 EPT pour 82 566 €
AUTRES ELEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS			

Etat BI10

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023**ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE**

RESTITUTION PAR ENTITE / GROUPEMENT				
ECHOPEN FACTORY				
Présentation de l'entité / du groupement :				
DENOMINATION	ECHOPEN FACTORY			
FORME JURIDIQUE	SAS			
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	1 Place du Parvis de Notre Dame, 75004 - Paris			
NATURE D'ACTIVITE	Développement d'un dispositif d'imagerie par ultrasons ultraportable tri-fréquences, branché sur smartphone ou tablette.			
GOUVERNANCE	Conseil de surveillance			
Principaux liens de l'entité avec l'EPS (présentation synthétique) :	Exercice 2023	Exercice N-1	Commentaires	
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	NC	499 974		
TRADUCTION EN POURCENTAGE DE DETENTION (le cas échéant)	10,73%	Influence notable		
NATURE DU CONTROLE / DE L'INFLUENCE NOTABLE (1)			Influence notable	
MODALITES DE PARTICIPATION DES MEMBRES / ACTIONNAIRES (1)	N/A		N/A	
MODALITES DE REPARTITION ENTRE MEMBRES / ACTIONNAIRES (3)	N/A		N/A	
MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT (4)				
Existence et modalités (5) d'exercice de la solidarité financière entre l'EPS et le groupement/l'entité	Appel de fonds pour développement projets et emprunts		N/A	
AUTRES INFORMATIONS	N/A		N/A	
Information financières significatives par entité / groupement :	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires	
MONTANT DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT	4 907 153	5 689 644		
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	499 974	499 974		
TAUX DE DETENTION	11,80%	14,10%		
CONTRIBUTION ANNUELLE VERSEE PAR L'EPS	N/A	N/A		
PRESTATIONS FACTUREES A L'EPS	N/A	N/A		
Emprunts :				
MONTANT DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS REALISES PAR L'ENTITE / LE GROUPEMENT	1 546 545	901 378		
Montant des nouveaux emprunts		551 378		
Montant du remboursement	-	-		
Exposition de l'EPS du fait de la solidarité financière potentielle	N/A	N/A		

Etat BI10**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2023****ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE**

Immobilisation:				
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		7 080 100		7 747 486
INVESTISSEMENT MIS A DISPOSITION / MODALITES D'EVALUATION (valeur nette comptable / coût réel)		N/A		N/A
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEES PAR L'ENTITE / LE GROUPEMENT AUPRES DE L'EPS				
	Cession	N/A		N/A
	Liquidation	N/A		N/A
	Mise à disposition	N/A		N/A
	Autre	N/A		N/A
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEES PAR L'EPS AUPRES DE L'ENTITE / LE GROUPEMENT				
	Cession	N/A		N/A
	Liquidation	N/A		N/A
	Mise à disposition	N/A		N/A
	Autre	N/A		N/A
Produits :				
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT		2 326 532		2 241 615

Résultat :				
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT		-3 461 211		-1 372 020
LA PART DU RESULTAT ASSUMEE PAR L'EPS		NC		-161 898
Eléments hors bilans :				
ENGAGEMENTS PRIS par l'entité / le groupement				
	Cession	N/A		N/A
	Liquidation	N/A		N/A
	Mise à disposition	N/A		N/A
	Garanties d'emprunts accordées	N/A		N/A
	Autre	N/A		N/A

Etat BI10**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2023****ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE**

ENGAGEMENTS RECUS par l'entité / le groupement		N/A	N/A
	Cession	N/A	N/A
	Liquidation	N/A	N/A
	Mise à disposition	N/A	N/A
	Garanties d'emprunts reçues	N/A	N/A
	Autre	N/A	N/A
PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR L'ETABLISSEMENT (en ETP et coût salarial)		N/A	N/A
AUTRES ELEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS		N/A	N/A

RESTITUTION PAR ENTITE / GROUPEMENT**NOM DU GROUPEMENT OU DE L'ENTITE**

Présentation de l'entité / du groupement :	Exercice 2023			Commentaires
	Exercice N-1	Commentaires		
DENOMINATION	50		50	
FORME JURIDIQUE	50%		50%	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
NATURE D'ACTIVITE				
GOUVERNANCE				
Principaux liens de l'entité avec l'EPS (présentation synthétique) :				
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	50		50	
TRADUCTION EN POURCENTAGE DE DETENTION (le cas échéant)	50%		50%	
NATURE DU CONTROLE / DE L'INFLUENCE NOTABLE (1)				
MODALITES DE PARTICIPATION DES MEMBRES / ACTIONNAIRES (1)				
MODALITES DE REPARTITION ENTRE MEMBRES / ACTIONNAIRES (3)	50%/25%/25%		50%/25%/25%	
MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT (4)				
Existence et modalités (5) d'exercice de la solidarité financière entre l'EPS et le groupement/l'entité	Dotation MIGAC DGOS		Dotation MIGAC DGOS	
AUTRES INFORMATIONS	OUI		OUI	

Etat BI10**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2023****ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE**

Information financières significatives par entité / groupement :	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires
MONTANT DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT	5 409 909	3 942 554	
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	50	50	
TAUX DE DETENTION	50%	50%	
CONTRIBUTION ANNUELLE VERSEE PAR L'EPS	-	-	
PRESTATIONS FACTUREES A L'EPS	-	-	
Emprunts :			
MONTANT DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS REALISES PAR L'ENTITE / LE GROUPEMENT	-	-	
Montant des nouveaux emprunts			
Montant du remboursement			
Exposition de l'EPS du fait de la solidarité financière potentielle			
Immobilisation:			
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	5 233 796	3 268 602	
INVESTISSEMENT MIS A DISPOSITION / MODALITES D'EVALUATION (valeur nette comptable / coût réel)		668 747	
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEÉE PAR L'ENTITE / LE GROUPEMENT AUPRES DE L'EPS			
Cession			
Liquidation			
Mise à disposition	NC	1 917 666	
Autre			
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENEÉE PAR L'EPS AUPRES DE L'ENTITE / LE GROUPEMENT			
Cession			
Liquidation			
Mise à disposition			
Autre			
Produits :			
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT	27 141 580	20 211 981	

Etat BI10**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2023****ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE**

Résultat :			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DE L'ENTITE / DU GROUPEMENT		-	-
LA PART DU RESULTAT ASSUMEE PAR L'EPS		-	-
Eléments hors bilans :			
ENGAGEMENTS PRIS par l'entité / le groupement			
	Cession		
	Liquidation		
	Mise à disposition		
	Garanties d'emprunts accordées		
	Autre		
ENGAGEMENTS RECUS par l'entité / le groupement			
	Cession		
	Liquidation		
	Mise à disposition		
	Garanties d'emprunts reçues		
	Autre		
PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR L'ETABLISSEMENT (en ETP et coût salarial)	NC		11,65 ETP 914 124,35 €
AUTRES ELEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS			

L'établissement doit être détenteur, pour chaque organisme, du dernier bilan disponible et du rapport du commissaire aux comptes.

(1) Sont mentionnés à cette ligne: la détention de titres, détention d'une quote-part de capital, autre nature à préciser dans le cas où ce contrôle/ cette influence notable ne s'exprime pas par la détention de titres ou d'une quote-part de capital.

(2) Sont mentionnés à cette ligne: la contribution financière annuelle, contribution en nature (mise à disposition de locaux, de personnels ou de matériels...), utilisation des moyens de l'entité/ du groupement...

(3) Sont mentionnés à cette ligne: les résultats et réserves distribuables, contribution aux charges et déficits éventuels, des dettes dans les rapports avec les tiers et en cas de retrait/ liquidation.

(4) Sont mentionnés à cette ligne: les financements externes et/ou contribution des membres...

Etat BI11**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2023****EVALUATION ET COMPTABILISATION DES STOCKS***Compte de résultat principal et comptes de résultat annexes*

Compte	Nature des stocks et des en-cours	Stock initial (SI) au 01/01/n	Stock final (SF) au 31/12/n	Ajustement des dépréciations			Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
		(a)	(b)	Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/N (e)	
C/31	Matières premières et fournitures	547 144,00	476 184,00				
C/32	Autres approvisionnements	204 705 077,27	212 156 299,72	10 988 711,00	0,00	10 988 711,00	21 977 422,00
	<i>dont C/321 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical</i>	164 282 030,61	174 174 689,15				
C/33	En-cours de production de biens	4 547 912,16	4 637 349,36				
C/35	Stocks de produits	7 816 414,58	9 369 507,11				
C/37	Stocks de marchandises	7 259,58	5 813,27				
C/38	Autres stocks	0,00	0,00				
TOTAL		217 623 807,59	226 645 153,46				

Il s'agit des comptes de stocks et en-cours (classe 3) du compte de résultat principal.

Etat BI12

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023

TABLEAU SYNTHETIQUE DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Compte	Situation des valeurs mobilières de placement	MONTANT à l'ouverture de l'exercice N (a)	MONTANT à la clôture de l'exercice N (b)	AJUSTEMENT DES DEPRECiations		
				Niveau initial des déprécier au 31/12/N (c)	Reprises des déprécier existantes (d)	Niveau final des déprécier au 31/12/N (e) (f=(c+e)-d)
C/506	Obligations					
C/507	Bons du Trésor					
C/508	Autres valeurs mobilières et créances assimilées					
TOTAL						

Néant pour 2023

Etat CR1**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2023****ELEMENTS SIGNIFICATIFS EXPLICITANT LES COMPTES**

Cet état traite de tout élément significatif impactant le compte de résultat, notamment pour les charges et produits : exploitation, financier, exceptionnel, impôts et taxes.

Il s'agit de commenter uniquement l'évolution de certains éléments significatifs du compte de résultat (états CR infra) et non les états d'exécution de l'EPRD. Il ne s'agit pas de commenter l'évolution des soldes intermédiaires de gestion.

Par ailleurs, dès lors que des opérations réciproques entre comptes de résultat ont été comptabilisées, il doit être précisé que le compte de résultat toutes activités confondues (état CR) correspond au compte de résultat toutes activités confondues, sans neutralisation des opérations réciproques entre comptes de résultat.

S'ils sont significatifs, les montants de ces opérations réciproques pourront être indiqués.

➤ Le résultat d'exploitation s'élève à -337,9 M€ en dégradation par rapport à 2022 (109,3 M€).

Cette dégradation s'explique essentiellement par :

- Un choc inflationniste inédit, impactant les charges courantes à caractère médical et générale (médicaments, alimentation, énergie...) qui, malgré une activité constante, ont fortement augmenté respectivement de 8,3% et de 18,2% entre 2023 et 2022 (+320,7 M€, en cumulé, des charges de T2 et de T3).
- Les mesures salariales nationales ayant entraîné, pour la 4ème année consécutive, une dynamique très forte de la masse salariale, à hauteur de 308 M€ pour le seul exercice 2023

Toutefois ces facteurs exogènes sont partiellement compensés par des recettes supplémentaires :

Les produits de l'activité augmentent de +364 M€ (+4,8%), dont +182 M€ sur le budget principal au titre des Dotations et Forfaits, et séjours GHS, la couverture des mesures salariales 2022 dans les tarifs ainsi que la couverture partielle des nouvelles mesures 2023. Par ailleurs, l'inflation des charges a un impact sur les produits en sus (hors GHS) entre 2022 et 2023 pour un montant de +118,3 M€ (sur le budget principal uniquement) ;

➤ Le résultat financier est en diminution et passe de -56,4 M€ à -75,1 M€ entre 2022 et 2023 (-18,7 M€).

Ce résultat traduit principalement l'augmentation de l'emprunt afin d'accompagner au mieux les projets d'investissements de l'AP HP (augmentation des frais financiers)

Etat CR1

➤ **Le résultat exceptionnel s'améliore entre 2022 et 2023 de +43 M€ pour atteindre 43,3 M€ en clôture 2023.**

Cette évolution s'explique par le solde sur le schéma des provisions ainsi qu'un solde des opérations sur exercices antérieurs positif de 11M

Opérations réciproques entre comptes de résultat

Des opérations réciproques entre comptes de résultat ont été en 2023, comme chaque année, comptabilisées dans les comptes de l'AP-HP.

Il s'agit, pour cet exercice comptable et pour les montants les plus significatifs :

- ✓ des opérations de remboursement par le CR Annexe B au CR Principal H des charges locales logistiques, administratives et médico-techniques (38,43 M€) ;
- ✓ des opérations de remboursement par les CR Annexes des « charges communes » supportées par le CR Principal H (13,23 M€) ;
- ✓ des opérations de remboursement par le CR Principal H et les CR Annexe B et P du coût de la promotion professionnelle supportée par le CRA C (9,27 M€) ;
- ✓ des opérations de remboursement par le CR Annexe P au CR Principal H des charges locales logistiques, administratives et médico-techniques (5,86 M€, dont 5,46 M€ au titre de l'USPC/MAS du site de San Salvador) ;
- ✓ des opérations de remboursement par le CRA C au CR Principal H des charges locales (sites qui hébergent des instituts de formation) (3,89 M€) ;
- ✓ diverses opérations de remboursement entre CR Principal H au titre de financements notifiées sur un CRP au bénéfice d'un autre.

Etat CR2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023**ETAT SYNTHETIQUE DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ACCORDEES PAR L'ETABLISSEMENT**

Rubriques	Montant versé
C/652 Contributions aux structures de coopération autres que GHT dont C/6521 : Contributions aux groupements d'intérêt public (GIP) dont C/6522 : Contributions aux groupements d'intérêt économique (GIE) dont C/6523 : Contributions aux groupements de coopération sanitaire (GCS) dont C/6528 : Autres contributions à des structures de coopération	2 108 627,99 - - - - -
c/653 Contributions au groupements hospitaliers de territoire (GHT)	26 282 945,09
c/657 Subventions dont C/6571 : Subventions aux associations participant à la vie sociale des usagers dont C/6578 : Autres subventions	3 938 105,57 22 344 839,52
TOTAL	28 391 573,08

Etat CR3**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2023****DÉTAIL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE***Compte de résultat principal*

Comptes CRPP	Montant Exercice N	Montant Exercice N-1
7311 Produits de l'hospitalisation	6 654 190 607,87	6 339 123 492,51
7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique - MCO	431 109 800,63	405 923 163,48
sous total compte 731 Produits à la charge de l'assurance maladie	7 086 878 133,92	6 746 706 363,99
7321 Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	196 275 695,31	207 251 993,49
7322 Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	39 090 843,39	38 960 297,73
7323 Produits des tarifications de l'hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	740 011,74	503 504,31
7324 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	77 497 939,00	76 903 512,48
7327 Forfait journalier	79 359 241,67	81 221 422,37
sous total compte 732 Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance	392 963 731,11	404 840 730,38
733 Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	268 193 229,79	247 703 029,89
734 Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	68 863 317,90	54 188 098,11
735 Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics	9 790 274,89	9 663 276,12
sous total compte 73 PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	7 826 688 687,61	7 463 101 498,49
7471 Fonds d'intervention régional (FIR)	221 646 956,80	217 645 523,94
7722 Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	35 004 930,05	45 466 030,12
TOTAL	8 083 340 574,46	7 726 213 052,55

Estat AI1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTRES QUE LES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE LA DETTE A LONG TERME

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées		Redevances restant à payer selon échéances				
				de l'exercice	cumulées	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total restant	Prix d'achat résiduel
Total										

¹¹ Concernant les contrats de partenariats et les baux emphytéotiques hospitalier (BEH), seul le montant des parts « fonctionnement » et « financement » relatives à ces contrats doit être reporté dans le présent tableau

Un BEH pour la Pitié Salpêtrière et un PPP pour Avicenne sont traités dans les comptes de l'APHP, répertoriés à l'actif du bilan pour les biens et au passif pour les dettes et enfin en exploitation pour la part fonctionnement (dont loyer financier).

Etat A12

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300
NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP
ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023**HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Ces montants sont les honoraires comptabilisés en 2023 au titre des prestations des commissaires aux comptes exception faite des travaux réalisés pour la réglementation EIP.
Ils sont hors taxes majorés de la TVA non récupérable.

	Montant (HT)
KPMG	892 032
TOTAL	892 032

Etat A13

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023**TABLEAU SYNTHETIQUE DES EFFECTIFS GLOBAUX****CRP-P ET CRP-A**

		ETP moyens annuels rémunérés au 31/12/2023
<i>Personnel médical</i>	<i>H-U titulaires</i>	855,81
	<i>PH</i>	3 396,07
	<i>Praticiens contractuels renouvelables de droit</i>	774,03
	<i>Sous-total</i>	5 025,91
	<i>H-U temporaires</i>	621,92
	<i>Praticiens contractuels sans renouvellement de droit</i>	2 336,96
	<i>Internes</i>	6 057,58
	<i>Etudiants</i>	7 180,98
	<i>Sous-total</i>	16 197,44
<i>Total Personnel médical</i>		21 223,35
<i>Personnel non médical- Titulaires et stagiaires</i>	<i>Personnels administratifs</i>	5 619,50
	<i>Personnels des services de soins</i>	42 091,29
	<i>Personnels éducatifs et sociaux</i>	897,74
	<i>Personnels médico-techniques</i>	4 718,15
	<i>Personnels techniques et ouvriers</i>	4 035,05
	<i>Sous-total</i>	57 361,72
<i>Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée</i>	<i>Personnels administratifs</i>	751,55
	<i>Personnels des services de soins</i>	477,01
	<i>Personnels éducatifs et sociaux</i>	8,20
	<i>Personnels médico-techniques</i>	24,28
	<i>Personnels techniques et ouvriers</i>	1 877,81
	<i>Sous-total</i>	3 138,85

Etat A13

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023**TABLEAU SYNTHETIQUE DES EFFECTIFS GLOBAUX**

<i>Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres</i>	<i>CDD</i>	7 870,76
	<i>Contrats soumis à disposition particulière</i>	
	<i>Apprentis</i>	213,22
	<i>Sous-total</i>	8 083,98
	<i>Total Personnel non médical</i>	68 584,55
	<i>TOTAL Personnel médical + Personnel non médical</i>	89 807,90

Totaux

	ETP moyens annuels rémunérés au 31/12/2023
<i>Personnel médical</i>	21 223,35
<i>Personnel non médical - Titulaires et stagiaires</i>	57 361,72
<i>Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée</i>	3 138,85
<i>Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres</i>	8 083,98
<i>Total</i>	89 807,90

Etat AI4

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300

NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP

ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

COMPTE FINANCIER 2023

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans le cas où un événement significatif entre la clôture et la date d'établissement des comptes survient, une information est à fournir en annexe (condamnation importante dans une affaire par ex.).

Exercice 2023 : Rien à signaler

Etat A15**N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 075300****NOM DU POSTE COMPTABLE : DSFP AP-HP****ÉTABLISSEMENT: Assistance Publique - Hôpitaux de Paris****COMPTE FINANCIER 2023****INFORMATION SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX**

Cet état mentionne les passifs et les actifs éventuels en matière environnementale, dès lors qu'une obligation a été identifiée mais ne peut être estimée de manière suffisamment fiable ou dont la survenance présente une incertitude, à savoir pour l'AP-HP au titre de l'exercice 2023 :

- Travaux de désamiantage :
 - Ils se sont poursuivis, à l'instar de ce qui a été réalisé ces derniers exercices (désamiantage et déconstruction des bâtiments vétustes et désaffectés, désamiantage avant reconstruction...). Les travaux réalisés en 2023 sur les opérations techniques (OT) ont concerné principalement le bâtiment Steg du site de Broussais pour un montant total de DMP (demandes de mises en paiement) d'environ 72 k€. Par ailleurs, il a été réalisé en 2023 dans le cadre des opérations majeurs (OM) 860k€ de DMP sur :
 - Le désamiantage lié aux opérations de démolition/construction du nouveau Lariboisière (Démolition bâtiment Pierre Mariotte, démolition bâtiment Lingerie et désamiantage Peigne F)
 - Le désamiantage pour le projet HUGPN avec les travaux démolition-dépollution - Site PSA.
- Décision de faire certifier Haute Qualité Environnementale (HQE) des projets majeurs de construction, à titre d'exemples :
 - RBi (marché en conception-réalisation de 56 M€ TDC VFE pour le regroupement des réanimations, blocs et activités interventionnelles) sur le site Henri Mondor ; la programmation et la conception ont été certifiées HQE au niveau Excellent en 04/2018 et en phase réalisation en 2021.
 - Désamiantage-Déconstruction-Reconstruction d'un bâtiment USLD-SSR en lieu et place du bâtiment gérontologique de l'hôpital Sainte-Perrine. Objectif visé des consommations en exploitation : inférieur à 200 kWh/m². Intégration dans la conception d'une toiture terrasse végétalisée de 2200 m² contribuant à limiter les rejets d'eaux pluviales et à réduire l'îlot de chaleur urbain. La programmation et la conception ont été certifiées HQE au niveau Excellent en 01/2019, certification phase réalisation prévue en 2024.
 - Bâtiment Nouveau Morax : l'opération de plus de 4 000 m², essentiellement constituée d'espaces ne recevant pas du public, est certifiée pour la phase conception en 04/2019 HQE Bâtiment Durable niveau très performant, certification phase réalisation niveau très performant obtenue en 2022.
 - Bâtiment Nouveau Siège : l'opération d'une surface d'environ 10 000 m², accueille depuis 09/2022 des agents du Siège dans le cadre de la libération des locaux historiques avenue Victoria, est certifiée pour la phase conception en 11/2020 HQE Bâtiment Durable niveau Excellent, certification phase réalisation niveau excellent obtenue en 2023.

Etat AIS

- L'analyse des consommations 2023 versus 2013 met en évidence une baisse des consommations d'énergie brute de 23,39%. Par rapport à 2013, les consommations électriques ont diminué de 68 337 MWh (-14,27%) en 2023, et les consommations thermiques de 172 654 MWh PCI (-26,04%).
- Nos émissions de gaz à effet de serre sur la partie énergie (données brutes) sont à la baisse (-49,3% par rapport à 2013, passage de 187,15 kt_{CO2} à 95 kt_{CO2}) du fait des baisses des consommations d'une part et du verdissement de notre mix énergétique d'autres part.

En 2023, des investissements ont été réalisés en faveur de l'efficacité énergétique (785 k€). Les principales opérations techniques réalisées ont porté sur la réfection de l'enveloppe du bâtiment Laveran de la Pitié Salpêtrière, le renforcement de la régulation thermique de Robert Debré, et sur l'Études d'amélioration énergétique de l'AGEPS. Par ailleurs, les opérations de clos couverts sur vingt-sept sites (9,47 M€ en 2023) visent pour la plupart d'entre elles à la réfection et à la rénovation des étanchéités de toitures, de fenêtres et de façade avec améliorations de l'isolation thermique, et elles concourent à l'amélioration des performances énergétiques. Enfin, 1,72 M€ ont été investi sur neuf sites sur la thématique chaud et ces opérations concourent également à améliorer les performances énergétiques de ces sites grâce à des installations plus performantes bénéficiant de meilleurs rendements. Ces OT concernent la modernisation d'installation, le remplacement de chaudière, la mise en place d'une GTC et la reprise réseaux primaire distribution chauffage, le calorifugeage des réseaux ECS et l'isolation de points singuliers, la rénovation de sous-stations, des travaux de mise en sécurité de chufferie et de réfection de réseaux vapeur.

Dans le cadre du décret tertiaire du 23 juillet 2019 qui impose une réduction d'énergie de 40 % d'ici 2030, de 50% en 2040 et 60% en 2050, des audits énergétiques ont été initiés en 2023 afin de définir un plan d'action à l'échelle de l'AP-HP pour fin 2024. Ces audits énergétiques doivent permettre de mesurer les consommations d'énergie selon les surfaces et usages, mettre en place un plan de comptage et élaborer un schéma directeur des énergies. Les consommations d'énergie ont été déposées sur la plateforme OPERAT de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). En parallèle des actions ont été mises en œuvre afin de respecter le décret dit BACS (Building automation control system) du 20 juillet 2020, système d'automatisation du contrôle qui détermine les moyens permettant d'atteindre les objectifs de réduction du décret tertiaire.

Pour rappel, 2 CTEES (Conseillers en Transition Energétique et Ecologique en Santé) ont été recrutés en novembre 2022. L'objectif de l'AP-HP était de recruter 3 CTEES au Siège et 1 par GHU, soit 9 au total. En 2023, les 6 GHU ont recruté leurs CTEES afin d'appuyer les référents énergie et les Directions des Investissements et de la Maintenance. Leurs premières missions leur ont permis de se familiariser avec l'environnement AP-HP, que cela soit les outils, le cadre de travail, ou les équipes tant au niveau institutionnel qu'au niveau de leurs GHU respectifs. Comme en 2022, l'AP-HP oriente ces postes vers les problématiques liées à l'énergie sur les potentiels d'économie d'énergie ainsi qu'aux opérations pour atteindre les objectifs de sobriété énergétique de la loi ELAN et du Décret Tertiaire. Les problématiques institutionnelles auxquelles l'ensemble des CTEES ont été impliquées sont les suivantes :

- Simulations liées aux Valeurs Absolues 4 (arrêté en cours de dialogue avec le Ministère de la Transition énergétique) en indiquant les surfaces ZEM, Process et Soins & Support
- Démarches de mise en place de GTB/GTC et de valorisations CEE associées

Les CTEES des différents GHU ont également traité des problématiques qui leur sont propres comme les procédures de raccordement au chauffage urbain pour les sites non raccordés comme les hôpitaux Albert Chenevier et Emile Roux ou encore la récupération de condensats de la CPCU au sein de l'hôpital Bretonneau (GHU Paris Nord).